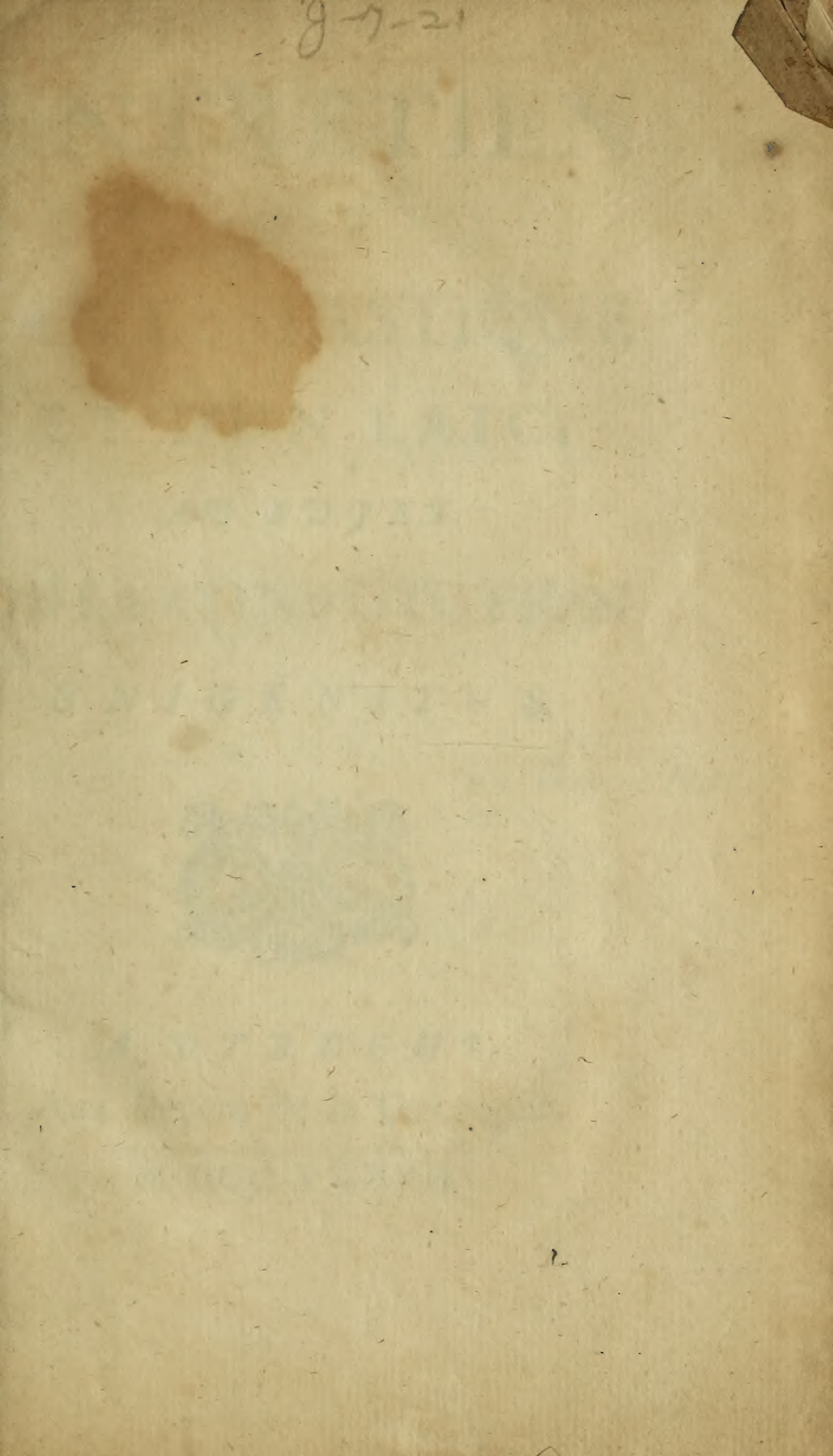
ENTRETIEN D'UN ECCLESIASTIQUE ET D'UN LAIC, AU SUJET DE LA CONSTITUTION UNIGENITUS

by

Nicolas Le Gros


Cut Pages

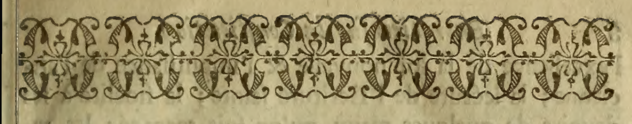


ENTRETIEN
D'UN
ECCLESIASTIQUE
ET D'UN LAIC,
AU SUJET
DE LA CONSTITUTION
UNIGENITUS.



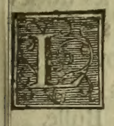
A UTRECHT,
Aux Dépens de la Compagnie.

M DCC XXXVII.



ENTRETIEN D'UN ECCLESIASTIQUE ET D'UN LAIC

AU SUJET DE LA CONSTITUTION *UNIGENITUS.*



E LAÏC. Eſt-il néceſſaire que les ſimples fideles ſoient inſtruits des diſputes qui ſont aujourd'hui dans l'Egliſe au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus?*

L'ECCLESIASTIQUE. Oui, cela eſt néceſſaire: car il s'agit des points les plus importans de la Religion, tels que ſont la foi en Jeſus-Chriſt; la volonté toute-puiſſante de Dieu & ſon Souverain domaine ſur les cœurs pour convertir quand il lui plait, & pour faire pratiquer le bien & perſeverer dans la juſtice; l'efficacité de la grace néceſſaire pour toutes les actions de la pieté chrétienne; l'obligation de rapporter toutes ſes actions à Dieu par amour; la neceſſité de l'aimer pour être juſtifié, pour accomplir ſa loi comme il faut, & pour faire des actions bonnes en tout ſens & meritoires de la vie éternelle; l'inſuffiſance de la crainte pour changer le cœur; la foibleſſe de la volonté de l'homme;

l'excellence de la loi nouvelle & l'impuissance de l'ancienne; la lecture de l'Ecriture sainte; la fidelité à ses devoirs de quelques maux qu'on soit menacé; les regles de la pénitence & l'ordre établi dans la Hierarchie pour le pouvoir & l'usage des Clefs, &c.

Il faut que l'affaire de la Constitution soit de grande conséquence pour le salut, puisqu'on voit tant de bons Curés, & de vertueux Ecclésiastiques souffrir l'exil & la perte de leurs benefices, tant de personnes Religieuses & seculieres de l'un & de l'autre sexe, aimer mieux être privés des Sacremens, soit pendant leur vie, soit à la mort, que de se soumettre à la Constitution.

L. Ne suffit-il pas à un simple fidele de conserver paix avec tout le monde sans prendre aucun parti?

E. Cela ne suffiroit pas; car s'il est vrai que les vérités les plus necessaires au salut sont attaquées par les Jesuites & par la Bulle, qui est leur ouvrage proprement, comme le soutiennent les Appellans, les fideles ne peuvent se dispenser de s'instruire & de s'affermir de plus en plus dans la connoissance & l'amour de ces verités, afin d'être en garde contre les Jesuites, & contre ceux qui voudroient leur faire recevoir la Bulle.

D'ailleurs comment un fidele pourra-t-il vivre en paix avec tout le monde, tandis que les Constitutionnaires ne cessent de lui crier que son Curé Appellant, que son ami, que son parent opposé à la Bulle est un hérétique, un schismatique, un excommunié, avec lequel il ne doit avoir aucun commerce; tandis que ce fidele lui-même est exposé à se voir privé des Sacremens s'il refuse de se déclarer pour la Bulle? Il est donc certain qu'il doit savoir à quoi s'en tenir, & qu'il doit s'instruire selon sa portée, afin d'être en état de discerner de quel côté est la vérité & la justice, & de quel côté est l'erreur & la calomnie.

L. Ne suis-je pas en sureté de conscience lorsque je me

me soumets au sentiment du Pape & de mon Evêque ?

E. Si les Superieurs que Dieu nous a donnés pour nous instruire & nous conduire à lui étoient infaillibles & impeccables, il n'y auroit qu'à les croire & à leur obéir, pour être sûr de ne jamais blesser ni la vérité ni la justice. Mais Dieu n'a point voulu qu'il en fût ainsi. Le Pape & votre Evêque peuvent se tromper. Car l'Ecriture sans exception nous assure que tout homme est sujet à se tromper, *Omnis homo mendax.* Et vous Pseaume
ne devez pas toujours les suivre aveuglément, sur-tout 115.
lorsque vous voyez leur décision contestée par un nombre considerable de personnes pieuses & éclairées. Nestorius Evêque de Constantinople ne vouloit pas qu'on appellât la sainte Vierge *Mere de Dieu* ; falloit-il que son peuple lui obéît aveuglement ? Le Pape Libere excommunia injustement saint Athanase & s'unit aux Evêques Ariens. Le Pape Honorius a enseigné une hérésie qu'on appelloit le Monothelisme, à qui par après des Conciles Généraux, c'est-à-dire, toute l'Eglise assemblée a prononcé anathême, c'est-à-dire, malheur, maudit, exécrable. Etoit-on obligé de suivre ces Papes errans & plusieurs autres qui ont erré & mal enseigné ? Non sans doute. On n'est donc pas toujours en sureté de conscience en se soumettant au jugement du Pape & de son Evêque ; & l'obéissance qu'on leur doit n'est pas une obéissance aveugle & qui ne discerne rien, mais une obéissance éclairée & conduite par la lumiere de la vérité. Hors d'elle point de sureté.

L. Peut on pécher en obéissant à ses Superieurs ?

E. Oui certainement l'on peut pécher. Notre Seigneur dit lui-même en parlant des Pasteurs qui se trompent sur des points importans : *Si un aveugle conduit* S. Matth.
un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse. 15. 14.
Ces paroles, dit saint Augustin, doivent donner de la terreur, non seulement à l'aveugle qui conduit, mais encore à l'aveugle qui le suit. Car, comme remar-

que ce Saint, notre Seigneur ne dit pas que l'aveugle qui conduit les autres, tombera seul dans le précipice, & répondra du péché de ceux qui lui sont soumis & qui ne font que lui obéir; mais il dit que tous les deux y tombent, & celui qui conduit, & celui qui se laisse conduire dans des choses mauvaises, contraires à la vérité, à la justice, à la conscience, &c.

Il est vrai que le parti de la soumission est le plus court & le plus commode, & c'est pour cela qu'il y en a tant qui le suivent; mais il n'est pas toujours le plus sûr pour le salut éternel: car enfin, pour revenir à notre sujet, la Bulle condamne cent une propositions tirées des *Reflexions morales* du Pere Quesnel: Or si ces propositions sont vraies, & qu'elles ne contiennent que la doctrine de l'Eglise, quiconque reçoit la Bulle reçoit un Decret qui condamne la vérité & la doctrine de l'Eglise en des points importans. Ce que l'on ne peut faire sans un grand péché.

L. Mais si le Pape & les Evêques se trompent, un simple fidele ne se trompera-t-il pas encore plutôt, puisqu'il a moins de lumiere?

E. Il est vrai que tous les hommes, & sur-tout ceux qui ont moins de lumiere sont sujets à se tromper; mais quand on aime la vérité & qu'on la cherche sincerement, Dieu la fait trouver même aux simples. N'est-il pas arrivé du tems de notre Seigneur Jesus-Christ, que plusieurs du simple peuple ont cru en lui, pendant que les Prêtres & les Docteurs l'ont condamné?

L. Voudriez-vous bien m'expliquer plus au longce qui est arrivé du tems de Notre Seigneur Jesus-Christ?

E. J'y consens volontiers. Le Souverain Pontife des Juifs, les Princes des Prêtres & les Docteurs de la loi étoient des Pasteurs legitimes auxquels les Juifs ne devoient pas moins d'obéïssance que les Chrétiens en doivent au Pape & aux Evêques. (C'est ce qu'il est essentiel d'observer) Ils avoient l'autorité pour enseigner: ils étoient plus

plus ſavans que le reſte du peuple. Or ils avoient declaré que Jeſus-Chriſt étoit un ſéducteur, & que ſes miracles ne venoient que du demon: ils avoient reſolu d'excommunier tous ceux qui le reconnoitroient pour le Meſſie, & enfin ils le firent mourir. Quel parti devoit prendre un ſimple Iſraëlite? Falloit-il qu'il obéît aveuglément & qu'il dît: Il eſt vrai que Jeſus fait de grands miracles, d'une ſeule parole il guerit les malades, il ouvre les yeux des aveugles, il reſſuſcite les morts, ſa doctrine eſt toute celeſte. Jamais homme n'a parlé avec plus de force & de dignité. Tout reſpire en lui une douceur, une humilité, une ſainteté plus qu'humaine. Certainement ſi je ſuivois mon ſentiment, je le regarderois comme le Fils de Dieu; mais puiſque les Prêtres & les Docteurs de la loi qui ſont mes Superieurs & plus ſavans que moi, en jugent autrement, je dois préferer leurs lumieres aux miennes, & je dois croire que Jeſus Fils de Marie n'eſt qu'un impoſteur qui s'entend avec Beelzebuth prince des demons pour nous ſeduire, & qui par conſequent eſt digne de mort.

L. Ce que vous dites eſt vrai: en ſuivant dans cette occaſion le ſentiment des Superieurs il auroit fallu rejetter & condamner Jeſus-Chriſt. Cette ſeule preuve ſuffit pour convaincre tout le monde, qu'on ne doit pas écouter ceux, qui, pour faire recevoir la Bulle, ne prêchent que l'obéïſſance aveugle, & qui oſent aſſurer qu'on ne peche jamais en obéïſſant à ſes Superieurs. Mais achevez, je vous prie de me dire comment il falloit ſe comporter.

E. Vous venez de voir où une obéïſſance trop aveugle auroit conduit cet Iſraëlite. Il devoit plutôt dire: Il y a dans la doctrine de Jeſus & dans ſes actions des caracteres ſenſibles de ſainteté & de divinité. De plus s'il étoit ſeducteur, il eſt impoſſible que Dieu lui eût donné le pouvoir de faire de ſi grands miracles pour nous tromper. Il eſt pareillement impoſſible que ces

miracles viennent du demon, puisqu'ils ne tendent qu'à établir le regne de Dieu & à détruire celui du demon: outre qu'on n'a jamais oui dire que le demon ait ouvert les yeux des aveugles de naissance, ni qu'il ait ressuscité des morts. Il est donc certain que Jesus est revêtu de la puissance de Dieu, & qu'il est son Fils: nos Prêtres & nos Docteurs se trompent manifestement quand ils le traitent d'imposteur. Et quoique dans d'autres choses ils aient plus de lumiere que moi, Dieu dans cette occasion m'a fait connoître la vérité qu'ils ne veulent pas reconnoître. Ainsi je dois m'attacher à Jesus-Christ, & ne pas écouter nos Pasteurs lorsqu'ils me le defendent. Et c'est ce que firent les saintes Femmes & les autres Juifs qui crurent en Jesus-Christ.

L. Si l'Eglise a reçu la Constitution, ne devons-nous pas la recevoir?

E. L'Eglise ne l'a pas reçue & ne la recevra jamais. Je vous le ferai voir dans le moment.

L. Mais la Constitution étant reçue par le plus grand nombre des Evêques, n'est-ce pas la même chose que si c'étoit l'Eglise?

E. Non, ce n'est pas la même chose. Le Pape & le plus grand nombre des Evêques ne sont pas toute l'Eglise; & ils peuvent quelquefois prendre le parti de l'erreur. Car 1. du tems de S. Cyprien, le Pape S. Etienne avoit décidé que le bâteme des hérétiques étoit bon, & la décision de ce Pape étoit suivie par le plus grand nombre des Evêques. Neanmoins S. Cyprien ne crut pas devoir s'y conformer; & quoiqu'il se trompât sur ce point, l'Eglise neanmoins qui n'avoit encore rien décidé là-dessus n'a pas laissé de le regarder comme un de ses plus illustres martyrs. S. Augustin dit nettement que S. Cyprien n'étoit pas obligé de se rendre au sentiment du plus grand nombre.

Epist. 93. 2. Le même S. Augustin nous assure que dans le tems de l'hérésie d'Arius qui nioit la divinité de Jesus-

Christ,

Christ, ceux qui demeurerent fermes dans le bon parti *furent en petit nombre en comparaison des autres.* Et S. Gregoire de Nazianze dit qu'*excepté un très petit nombre de Pasteurs, tous cederent au tems.* Orat. 21.

3. De nos jours l'infaillibilité du Pape est soutenue par le plus grand nombre, ayant le Pape à sa tête. Cependant l'Eglise de France, la plus éclairée de toute la Chrétienté n'en croit rien; & elle est persuadée que le Pape peut errer dans la foi, comme l'histoire fait voir que plusieurs Papes ont effectivement erré & enseigné l'erreur.

4. Enfin Jesus-Christ nous dit dans l'Evangile qu'il viendra un tems où la seduction sera si grande & si universelle que les Elus eux-mêmes, si cela étoit possible, seroient entraînés dans l'erreur. Or si la vérité est toujours du côté du plus grand nombre uni au Pape, on n'a rien à craindre de cette grande seduction predite par Jesus-Christ, puisque dans les plus grands troubles il n'y aura qu'à compter de quel côté est le plus grand nombre des Evêques pour connoître la vérité; ce qui est une chose bien aisée & à la portée de tout le monde. Il peut donc arriver que le plus grand nombre des Pasteurs aiant même le Pape à sa tête se trompe, & par consequent il ne fait pas toute l'Eglise, puisque l'Eglise toute entiere ne sauroit jamais se tromper.

L. Je suis bien-aise que vous m'aiez fait voir que dans l'Eglise la vérité n'est pas toujours du côté du plus grand nombre.

E. Il y a ici quelque chose de plus. C'est que la Constitution n'est pas reçue par un si grand nombre qu'on s'imagine.

Car 1. l'acceptation de presque tous les Evêques des Royaumes étrangers doit être comptée pour rien, parce qu'au lieu d'examiner la Bulle avant que de la recevoir, comme les Evêques y sont obligés en qualité de juges dans la foi, ceux-ci l'ont acceptée sans aucun examen

par une aveugle & servile obéissance pour le Pape, qu'ils regardent mal à propos comme infaillible. Pour s'en convaincre il n'y a qu'a lire leurs Mandemens & leurs Lettres imprimées.

2. En France, en Italie, & ailleurs, plusieurs, à parler selon l'exacte vérité, ne reçoivent pas la Bulle quoiqu'ils paroissent la recevoir. Ils en reçoivent le nom seulement, & ils en rejettent la doctrine. Car la Bulle condamne les cent une propositions dans leur sens naturel, & par-là elle autorise, comme je le prouverai, les erreurs des Jesuites sur la grace & sur la morale. Or un grand nombre d'Evêques & d'Ecclesiastiques seculiers & reguliers enseignent hautement & publiquement sur ces points une doctrine opposée aux erreurs des Jesuites. En 1720. plus de cent Evêques de France ont signé un Corps de doctrine & des explications contraires à la doctrine des Jesuites & au vrai sens de la Bulle: Donc ils la reçoivent seulement en apparence. Ils reçoivent la Bulle comme si quelqu'un disoit: Je reçois le Symbole des Apôtres, & qu'en même tems il fît paroître des sentimens tout contraires aux articles du Symbole, on ne devroit pas le compter parmi ceux qui reçoivent le Symbole, mais on devroit le regarder comme un homme qui dit tout à la fois le oui & le non, & qui peche contre la sincerité. Ils la reçoivent, pour me servir d'un autre exemple, comme trois personnes differentes de croiance interieure: supposons un Catholique, un Lutherien & un Calviniste qui prononceroient toutes trois ces paroles: *Je crois & j'adore les paroles divines de la Consecration: Ceci est mon Corps.* Comme effectivement tous trois le disent de bouche & font profession de le croire: mais tous trois selon leur croiance interieure differente, savoir le Calviniste en ne croiant point la presence réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ après la consecration, mais seulement *la figure*, dit-il, du Corps & du Sang de Je-

sus-

sus-Christ. Et le Lutherien que le pain & le vin demeurent ensemble avec le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Et le Catholique que le pain & le vin sont changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ, ce qu'on appelle *Transsubstantiation.* Peut-on dire que les Lutheriens & les Calvinistes reçoivent avec les Catholiques les paroles de la consecration comme la parole de Dieu, & la regle de leur foi, étant si differens interieurement dans la doctrine sur ces paroles, quoiqu'ils disent de bouche: *Je les reçois?*

Il en est de même des Evêques entre eux & avec le Pape par rapport aux propositions de la Bulle. Ils sont aussi differens sur la doctrine de ces propositions que les Lutheriens & les Calvinistes entre eux & avec les Catholiques sur les paroles de la consecration, quoiqu'ils disent de bouche qu'ils les reçoivent comme paroles de Dieu & regle de leur foi. En vain disent ils qu'ils condamnent les 101. Propositions, s'ils ne condamnent ni le même sens ni la même doctrine.

L. Continuez, s'il vous plait, de me montrer qu'il n'est pas vrai que la Constitution soit reçue par l'Eglise; car j'entens très souvent traiter d'hérétiques & de rebelles à l'Eglise tous ceux qui ne la reçoivent pas.

E. Une preuve certaine & capable de convaincre les plus simples d'entre les fideles qu'elle ne l'est pas, c'est que ceux qui font profession de s'y soumettre n'oseroient parler comme elle, mais ils continuent de parler comme les propositions qu'elle condamne, & ils ne pourroient parler autrement sans donner dans l'erreur. Il n'y a personne qui voulût adopter tout son langage & se conconformer en tout à ses expressions. En effet oseroit-on bien dire tout simplement, comme il le faut dire, si on veut parler comme la Bulle; que sans la lumiere Propos.
de la foi on peut-être autre chose que tenebres; que 48.
sans Jesus-Christ on peut ne pas être dans l'égarement; que sans la charité on peut ne pas être dans le peché? Ne

seroit-

Prop. 66. feroit-on pas scandalisé, si l'on entendoit prêcher qu'on peut venir à Dieu avec des passions brutales, & que la foi & l'amour ne sont pas nécessaires pour cela; Qu'il
Prop. 91. est permis de manquer à son devoir de peur d'être excommunié injustement par les hommes? &c. Personne, dis-je, ne voudroit, ni n'oseroit adopter le langage entier de la Constitution; personne ne voudroit ni n'oseroit parler comme elle sur toutes les propositions censurées, quoique le Pape Clement XI. ait defendu sous peine des censures DE PARLER AUTREMENT qu'il n'est porté dans ladite Constitution. Cependant pour la recevoir véritablement, & non seulement en apparence, il faut en recevoir le langage aussi-bien que la doctrine; & si le langage n'en est pas reçu, on ne peut pas dire qu'on en ait accepté la doctrine, mais seulement le nom, en lui donnant un sens tout different de celui qu'elle presente en la prenant de bonne-foi dans le sens propre & naturel des propositions qu'elle condamne.

L. Je vous remercie de l'éclaircissement que vous venez de me donner sur ce point de la pretendue acceptation universelle de la Bulle: Je commence à comprendre qu'il n'est point vrai qu'elle soit reçue par l'Eglise, puisque l'on continue à parler comme les propositions qu'elle condamne, & que ceux qui disent qu'ils la reçoivent ne s'accordent point entre eux, ni sur le sens qu'ils donnent aux propositions condamnées, ni sur la doctrine qu'il faut tenir ou rejetter en consequence. Mais pour reconnoître de quel côté est la vérité dans l'affaire presente, où je vois des gens de bien & fort éclairés de part & d'autre, dont les uns disent qu'on peut & qu'on doit recevoir la Constitution, quand elle nous est presentée par nos Superieurs légitimes; & les autres qu'il faut souffrir tout, & s'exposer à tout plutôt que de la recevoir: il faut savoir si elle est bonne ou mauvaise: Or comment un simple fidele qui est témoin des contestations qu'il y a à ce sujet, peut-il savoir cela?

E. Il

E. Il le peut sans beaucoup de peine ; & si vous voulez me répondre à quelques questions très faciles que je vous ferai, j'espere que vous le saurez bientôt.

L. Je vous répondrai à tout ce qu'il vous plaira, mais je ne crois pas que je sois un grand Docteur. Jusqu'à present je me suis contenté d'entendre les prônes de mon Curé, de lire mon Nouveau-Testament & quelques autres livres de piété, je n'ai jamais lu la Constitution, ni les livres faits sur ce sujet.

E. Vous en saurez assez pour me répondre. Dites-moi, je vous prie, si un Prédicateur vous enseignoit aujourd'hui tout le contraire de ce qu'on vous a appris au Catechisme; de ce que vous avez cent & cent fois entendu dans les instructions de votre paroisse; de ce que vous avez lu dans votre Nouveau-Testament, de ce qui est contenu dans le Symbole des Apôtres : que penseriez-vous d'un tel homme? Croiriez-vous qu'il vous prêche la parole de Dieu & la doctrine de l'Eglise?

L. Non certainement je ne regarderois pas ce qu'il me diroit comme la parole de Dieu, au contraire je le rejetterois avec horreur.

E. Mais si c'étoit un habile homme, un homme constitué en dignité?

L. Quelque habile & en quelque dignité qu'il fût, je ne l'écouterois pas. S. Paul nous a avertis que quand ce seroit un Ange du ciel qui nous annonceroit un autre Evangile que celui que nous avons appris, il faut lui dire anathême. Galat. 1. 5.

E. Si je vous disois que c'est la Constitution elle-même qui nous annonce une doctrine toute contraire à celle que le Catechisme, que l'Evangile, que S. Paul & tous les livres de piété nous enseignent.

L. Oh! pour cela je ne le puis croire.

E. Rien cependant n'est plus aisé que de vous le faire voir. Croiez-vous pouvoir faire le bien sans Dieu & sans sa grace?

L. Je

L. Je suis bien éloigné de le croire. Si j'étois assez malheureux pour perdre l'amitié de Dieu, & pour être privé du secours de sa grace, je ne serois plus capable que du mal.

E. Ne pourriez-vous pas du moins faire quelque bonne priere sans la grace?

L. Non je ne le pourrois. La grace n'est pas moins nécessaire pour bien prier que pour bien agir. S. Paul dit en propres termes dans la seconde Epître aux Corinthiens Chapitre trois, verset cinq. „ Nous ne som„ mes pas capables de former de nous-mêmes comme „ de nous-mêmes aucune bonne pensée, mais c'est Dieu „ qui nous en rend capables." Et dans l'Epître aux Romains Chapitre huit, verset vingt-six. „ Nous ne „ savons ce que nous devons demander à Dieu pour le „ prier comme il faut: mais le saint Esprit prie lui„ même pour nous par des gemissemens ineffables." Ainsi l'homme de lui-même & sans la grace n'est pas capable de prier.

E. Savez-vous que ce que vous dites-là est condamné par la Bulle? Lisez cette Proposition qui est toute la premiere. „ Que reste-t-il à une ame qui a perdu „ Dieu & sa grace, sinon le peché & ses suites, une „ orgueilleuse pauvreté, une indigence paresseuse, c'est-à„ dire, une impuissance generale au travail, à la priere „ & à tout bien?" Vous voyez que cette proposition ne dit que ce que vous venez de me dire, que sans Dieu & sans sa grace on est incapable de tout bien & capable de tout mal. C'est néanmoins ce que la Bulle regarde comme une erreur.

L. Est-il possible que cette Proposition soit condamnée? Un homme qui a perdu Dieu & sa grace est un homme sans grace. Si donc ayant perdu Dieu & sa grace il peut encore faire le bien, il peut aussi le faire sans grace contre cette parole de Jesus-Christ, *sans moi vous ne pouvez rien faire.*

S. Jean 15. 5.

E. Cette Propoſition eſt la premiere d'entre les 101. condamnées par la Bulle, & apparemment une de celles dont on prétend que le mauvais ſens & le venin saute le plus aux yeux des moins clairvoians, puiſqu'elle eſt placée à la tête de toutes les autres. Mais ayez patience, & vous verrez bien d'autres choſes.

Croiez-vous que nous puiſſions accomplir ce que Dieu nous commande, ſi lui-même ne nous le fait accomplir par ſa grace?

L. Je ſuis très perſuadé du contraire. Dieu nous ordonne de l'aimer, mais s'il ne nous accorde le don de l'amour, jamais nous ne l'aimerons. C'eſt pour cela que dans une infinité de prieres de l'Egliſe, & en particulier dans l'Hymne *Veni creator*, nous diſons au Saint Eſprit, *Répandez votre amour dans nos cœurs.* Nous avons donc abſolument beſoin que Dieu répande ſon amour dans nos cœurs.

E. Croiez-vous qu'il en ſoit de même de toutes les autres vertus que Dieu nous ordonne de pratiquer?

L. Oui ſans doute, nous avons beſoin que Dieu nous les donne. Dieu nous commande d'être humbles, mais nous lui diſons dans nos prieres: Seigneur donnez-nous l'humilité. Dieu nous ordonne d'être chaſtes; mais nous lui diſons: Seigneur, donnez-nous la chaſteté. Et ſi Dieu ne nous donnoit lui-même ce qu'il nous commande ce ſeroit en vain qu'il nous commanderoit par rapport à l'execution, nous n'en ſerions pas plus vertueux.

E. Quoi? Vous penſez que Dieu qui eſt la ſageſſe même peut faire quelque choſe en vain?

L. Vous me faites là une mauvaiſe chicanne. Quand je dis que ſi Dieu ne donnoit lui-même la vertu, ce ſeroit en vain qu'il commanderoit de la pratiquer, je ne prétens pas pour cela que Dieu commanderoit mal à propos & ſans ſujet, je prétens ſeulement qu'en ce cas ſon commandement ne ſeroit point accompli. Comme

me quand un Pere donne des avis à son enfant, & que son enfant n'en profite pas, on dit que le Pere a parlé en vain, quoiqu'il ait eu raison de parler & de donner des avis. N'est-il pas vrai que Dieu commande en vain s'il n'est pas obéi? Or on ne lui obéit point, s'il ne donne lui-même ce qu'il commande, en le faisant faire par l'efficace de sa grace, & en produisant en nous de bonnes œuvres qui sont ses dons. Il commande donc en vain en ce sens. C'est-là le sens propre & naturel de cette proposition & d'autres semblables.

E. Vous raisonnez fort juste, mais la Bulle ne raisonne pas comme vous; car elle censure le Pere Ques-
Prop. 3. nel pour avoir dit: *En vain vous commandez, Seigneur, si vous ne donnez vous-même ce que vous commandez.*

L. Vous m'étonnez de me dire que cette propositiou est condamnée. Elle est si conforme à l'Ecriture sainte & aux sentimens de la piété.

E. Vous avez raison d'être étonné, bien d'autres que vous l'ont été. Et en effet l'expression la plus ordinaire des personnes vraiment humbles, est que si Dieu ne parle au cœur, & s'il n'inspire la vertu, c'est en vain qu'il parle aux oreilles du corps. Mais ce n'est pas en cela seul que la Constitution blesse les sentimens naturels de la piété.

Dieu est-il Tout-puissant?

L. Oui sans doute, il est Tout-puissant.

E. Pourquoi dites-vous qu'il est Tout-puissant?

L. Je crois que vous voulez me demander mon Catechisme: mais n'importe, je vous répondrai que Dieu est Tout-puissant, parce qu'il peut faire tout ce qu'il lui plait, sans que rien puisse l'en empêcher.

E. Croiez-vous que si Dieu avoit resolu de sauver une ame, quelqu'un pût lui resister, & l'en empêcher?

L. Non, car autrement il ne seroit pas Tout-puis-
Rom. 9. sant. S. Paul dit: *Qui est ce qui resiste à sa volonté?*
19. E. Mais s'il s'agit d'un grand pécheur, d'un pé-
cheur

cheur endurci, Dieu est-il absolument le maître de le convertir & de le sauver?

L. Qui peut douter que Dieu n'en soit le maître? S. Paul étoit un persecuteur de l'Eglise, Dieu l'a converti tout d'un coup quand il l'a voulu. Saint Augustin étoit un grand pécheur, Dieu lui a changé le cœur & en a fait un grand Saint. Les Juifs sont des pécheurs aveugles & endurcis, cependant je lisois dernierement dans ma Semaine sainte une Oraison, où l'Eglise prie Dieu d'ôter le voile de dessus leur cœur. L'Eglise est donc persuadée que quand Dieu voudra convertir & sauver ce pauvre peuple, son aveuglement, son endurcissement, rien en un mot ne pourra l'en empêcher.

Office du Vendredi Saint.

E. Tout ce que vous dites est vrai. C'est la doctrine de l'Eglise, c'est celle de l'Ecriture; mais ce n'est pas celle de la Constitution: Lisez ces deux Propositions: La treiziéme: *Quand Dieu veut sauver une ame, & qu'il la touche de la main interieure de sa grace, nulle volonté humaine ne lui resiste.* La trentiéme: *Tous ceux que Dieu veut sauver par Jesus-Christ le sont infailliblement.* La douziéme est semblable & est mot pour mot de S. Prosper.

L. Je ne vois point de difference entre condamner ces Propositions & condamner le Symbole, où il est dit: *Je crois en Dieu le Pere Tout-puissant.* Car il est clair que si Dieu ne fait pas tout ce qu'il lui plait, il n'est pas Tout-puissant. Il ne faudra plus chanter dans les Vêpres du Dimanche: *Notre Dieu est dans les cieux, il fait tout ce qu'il lui plaît.* Et dans le Pseaume CXXXIV. 6. *Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & sur la terre, dans la mer, & dans tous les abymes.*

Ps. CXIII.

E. Dieu nous fait-il infailliblement accomplir ses commandemens quand il emploie la douceur & la force de sa grace pour nous les faire accomplir?

L. Oui,

L. Oui, il le fait infailliblement: autrement si sa grace n'avoit pas la force de nous faire accomplir les commandemens de Dieu, il ne faudroit pas dire dans l'Ordinaire de la Messe, [Priere avant la Communion du Prêtre,] *Rendez-moi toujours fidele observateur de vos commandemens.* Si Dieu avec la douceur & la force de sa grace ne vient pas à bout de nous faire obéir à ses préceptes, où est donc encore une fois sa Toute-puissance? Nous aurons grand tort de nous appuyer sur la force de son bras, & de mettre toute notre confiance dans un Sauveur qui n'a pas la force de nous sauver.

E. Lisez votre condamnation, Proposition XV. *Quand Dieu accompagne son commandement & sa parole exterieure de l'onction de son Esprit & de la force interieure de sa grace, elle opére dans le cœur l'obéissance qu'elle demande.* Voilà ce que vous dites, & c'est ce qui est condamné. Si l'on suivoit cette belle décision de la Bulle, il faudroit regarder Dieu comme une idole qui n'a ni force ni vertu.

Qui pensez vous qui soit le plus fort de Dieu ou du monde?

L. Vous me faites des questions bien surprenantes. C'est assurément Dieu qui est le plus fort.

E. Vous croyez donc que les charmes du monde ont moins de force que les charmes de la grace que Dieu répand dans l'ame d'un pécheur qu'il veut convertir?

L. Oui, je le croi. Il n'y a point de douceur au monde, point de charmes qui ne cedent à la douceur de la grace. Un homme sensuel aura beau être enchanté par l'amour des plaisirs, si Dieu veut, il pourra par sa sainte grace lui faire trouver plus de douceur dans la vertu. J'ai lu dans mon Missel une priere où nous demandons à Dieu *de nous faire gouter continuellement sa douceur, afin que nous ne soyons point séduits par aucun autre charme.* Les charmes de la grace sont donc plus puissans que tous les autres charmes, quand il

plaît au Tout-puissant de nous attirer à lui.

E. C'est fort bien repondre, mais vous n'en serez pas plus épargné. Lisez la XVI. Proposition : *Il n'y a point de charmes qui ne cedent à ceux de la grace, parce que rien ne resiste au Tout-puissant.* Je suis sûr que vous n'auriez jamais pensé qu'une telle Proposition pût être condamnée. Toutes les fois qu'on parle de quelque conversion éclatante on ne manque point de dire : Cette personne étoit livrée sans mesure à tous les plaisirs & à toutes les vanités du monde ; mais tout cede à la grace, rien ne resiste aux charmes vainqueurs d'un Dieu Tout-puissant. C'est neanmoins à ce langage si commun & à ces sentimens si profondément gravés dans le cœur des chrétiens que la Bulle voudroit nous faire renoncer. Mais avançons.

Croyez-vous que si vous étiez malade, Dieu pût vous guérir d'une seule parole ?

L. Il le pourroit sans doute. Nous voyons dans l'Evangile plusieurs malades guéris d'une parole.

E. Je conviens que Dieu peut guérir votre corps d'une seule parole, mais lui sera-t-il aussi facile de guérir votre ame ?

L. Il n'est pas plus difficile à Dieu de guérir l'ame que de guérir le corps. L'Eglise demande à Dieu avec une égale confiance *la santé de l'ame & du corps*, parce qu'elle est persuadée que Dieu n'a qu'à commander, & qu'aussi-tôt la guérison s'opérera dans l'ame comme dans le corps. Notre-Seigneur nous assure lui-même dans l'Evangile qu'il lui est aussi aisé de dire à une homme : *Vos péchés vous sont remis*, que de lui dire : *Levez vous & marchez.*

IV. Dim. après l'Epiphanie.

S. Matth. IX. 5.

E. Vous dites bien, mais le Pere Quesnel a été censuré pour avoir aussi-bien dit que vous. Lisez la XXV. Proposition. *Dieu éclaire l'ame & la guérit aussi bien que le corps par sa seule volonté, il commande & il est obeï.* Cela est condamné.

Vous jugez apparemment du pouvoir que Dieu exerce sur votre ame par celui qu'il exerce sur votre corps?

L. Oui, j'en juge de même. Dieu est le createur & le maître de mon ame aussi-bien que de mon corps. Il a une aussi grande puissance pour convertir une ame que pour ressusciter un mort, ou pour créer celui qui n'existe pas. L'Ecriture sainte & les prieres de l'Eglise nous en donnent la même idée. J'en ai déja rapporté les preuves.

E. La Constitution y est bien contraire. Lisez la XXIII. Proposition: *Dieu nous a donné lui-même l'idée qu'il veut que nous ayons de la Toute-puissance de sa grace dans nos cœurs, en la figurant par celle qui tire les creatures du neant, & qui redonne la vie aux morts.* Lisez encore la XXIV. *L'idée juste qu'a le Centenier de la Toute-puissance de Dieu & de Jesus-Christ sur les corps, pour les guérir par le seul mouvement de sa volonté, est l'image de celle qu'on doit avoir de la Toute-puissance de sa grace pour guérir les ames de la cupidité.* Tout cela est condamné par la Bulle.

L. Est-il possible que l'on ose condamner de telles vérités? La premiere de ces deux Propositions est parfaitement conforme à ce que disent David dans son Pseaume L. *v.* 11. & S. Paul en divers endroits de ses Epîtres, & la seconde est le *Domine non sum dignus* tout pur, que les Prêtres disent comme nous avant que de communier. Si je voulois rapporter toutes les Oraisons que j'ai lues dans mes Heures, & les passages du Nouveau-Testament, qui prouvent que Dieu exerce la même puissance sur les ames & sur les corps, il y auroit de quoi remplir plusieurs pages.

E. Je ne doute pas de cela, mais vous voyez que la Bulle ne parle pas de même, & qu'elle attaque le souverain pouvoir de Dieu sur nos ames en condamnant des Propositions qui n'expriment que cette vérité; condamnation qui retombe nécessairement sur S. Paul & les

SS. Peres, de qui sont tirées les comparaisons qu'elles contiennent, & qui ne déplaisent à ceux qui en ont sollicité & procuré la censure que parce qu'elles marquent trop sensiblement la force & l'efficacité de la grace, dont ils ont conspiré la ruine sous prétexte qu'elle détruit la liberté : comme si Dieu qui a créé le libre arbitre, & qui en connoit si bien les ressorts, ne pouvoit le manier, le remuer, le tourner, le changer, & le faire agir sans blesser sa liberté.

Seriez-vous bien-aise que Jesus-Christ vous souhaitât la paix, & qu'il vous dît comme autrefois à ses disciples : *La paix soit avec vous?* S. Jean XX. 19.

L. Helas oui ! j'en serois bien aise. Quel plus grand bonheur me pourroit-il arriver que d'entendre une si douce parole de la bouche même de Jesus-Christ ? Un homme a beau souhaiter la paix à un autre homme, il ne la lui procure pas pour cela, ses souhaits sont steriles & sans effet. Mais si Jesus-Christ me souhaitoit la paix, comme il est Tout-puissant, & que tout ce qu'il souhaite ne manque pas d'arriver, je serois sûr d'avoir la paix du cœur.

E. Je croi comme vous que les souhaits du Fils de Dieu sont toujours accomplis [voiez en S. Jean Chap. XI. *v.* 22. & 24.] Mais la Bulle ne veut pas qu'on le croie. Lisez la XXXI. Proposition : *Les souhaits de Jesus-Christ ont toujours leur effet. Il porte la paix jusques dans le fond des cœurs quand il la leur desire.*

L. Quoi ! cela est condamné ? Mais si Jesus-Christ ne fait pas tout ce qu'il souhaite, il n'est donc pas Tout-puissant. Il faudra déchirer ou du moins corriger le Catechisme qui nous apprend que le Fils de Dieu est aussi puissant que son Pere ?

E. Ne vous fâchez pas, écoutez ce que j'ai encore à vous dire.

Vous savez que le cœur humain ne sauroit être sans aimer quelque chose. Croyez-vous que sans la grace de

Dieu il puisse y avoir dans l'homme quelque amour libre qui sans etre rapporté à Dieu ne laisse pas d'être bon, innocent & exempt de toute faute?

L. Non, sans la grace de Dieu il ne peut y avoir rien d'innocent dans l'homme. Je me souviens que nous lisons dans la Prose de la Pentecôte : *Sans votre secours divin il n'y a rien dans l'homme, il n'y a rien d'innocent.* C'est pour cela que l'Eglise dit à Dieu dans l'une de ses Oraisons: *Et parce que l'homme sans vous n'est capable que de tomber, faites que votre secours le retire sans cesse de ce qui lui peut nuire.* Par conséquent sans la grace nous ne pouvons rien aimer que d'un amour qui soit mauvais.

Dim. XII. après la Pentecôte.

E. Lisez la Proposition XL. qui dit la même vérité. *Sans la grace de Jesus-Christ nous ne pouvons rien aimer qu'à notre condamnation.* Cela est clair, cela est bon: on y retrouve tout l'esprit des prieres des l'Eglise. Mais l'esprit de la Bulle en est bien different. Il ne tend qu'à favoriser l'orgueil de l'homme en lui insinuant qu'il n'est pas tout à fait si foible ni si corrompu, puisqu'il peut aimer innocemment quelque objet sans le secours de la grace.

Par quel motif agit-on, quand on n'agit point par le motif de l'amour de Dieu, & quelle est la source d'où procedent tous les mouvemens de notre volonté & toutes les actions, dont l'amour de Dieu n'est point le principe?

L. On m'a appris que quand on agit volontairement & librement, on agit toujours par charité ou par cupidité. Si donc nos actions ne viennent pas de la charité ou de l'amour de Dieu, il faut qu'elles viennent de la cupidité ou de l'amour de nous-mêmes. Car d'un côté, comme vous venez de le dire, le cœur humain agit toujours par amour qui est comme le poids qui le porte par tout; & de l'autre côté, comme il n'y a point de milieu entre Dieu & la créature, si ce n'est

pas Dieu qui est l'objet de cet amour, il faut que ce soit une créature, puisqu'un amour sans aucun objet est une pure chimere.

E. Ce qu'on vous a appris touchant les deux principes, d'où procedent toutes nos actions libres & volontaires, l'amour de Dieu & l'amour du monde, ou, comme parle S. Augustin, la charité & la cupidité, est manifestement fondé dans l'Ecriture Sainte & dans la Tradition. *N'aimez point le monde, ni rien de tout ce qui est dans le monde*, dit S. Jean. *Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Pere n'est point en lui.* Et il ajoute tout de suite. *Car tout ce qui est dans le monde*; c'est-à-dire, ce qui fait agir les hommes, qui ne sont pas animés de l'amour de Dieu, & aux actions de qui cet amour n'a aucune part, *est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie.* Voilà les deux sources primitives de toutes les volontés & de toutes les actions des hommes, & on les trouve par tout dans les Epîtres de S. Paul. On les trouve aussi dans le SS. Peres & Docteurs de l'Eglise. *Il y a deux amours*, dit le grand Pape S. Leon, *d'où naissent tous les mouvemens de la volonté humaine* (& par conséquent aussi toutes ses actions) *car l'ame raisonnable, qui ne sauroit être sans amour, aime ou Dieu ou le monde. Dans l'amour de Dieu il ne peut y avoir rien de trop : dans l'amour du monde tout est mauvais.* S. Augustin enseigne la même doctrine en cent endroits. En voici un qui ne sauroit être plus formel ni plus ressemblant. *Personne*, dit ce Pere, *ne fait rien volontairement, qu'il n'en ait formé la résolution dans son cœur : & cette resolution est formée par l'amour, ou de la créature, ou du Créateur ..... c'est-à-dire, par la cupidité, ou par la charité.* Cependant cette sainte doctrine, que tout bon Catéchiste a soin d'apprendre & d'inspirer aux enfans, est clairement condamnée par la Constitution. Lisez la XLIV. Proposition : *Il n'y a*

1. Ep. c. II. 15. 16.

Serm. 88. de Jejunio septimi mensis.

Lib. 9. de Trinit. c. 7. & 8.

deux amours d'où naissent toutes nos volontés & toutes nos actions; l'amour de Dieu qui fait tout pour Dieu, & que Dieu recompense; l'amour de nous-mêmes & du monde, qui ne rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, & qui par cette raison même devient mauvais.

L'obéissance à la loi & toutes les actions commandées par la loi doivent-elle couler d'une source interieure, & quelle est cette source? ou suffit-il d'y obéir à l'exterieur?

L. Je croi que pour obéir comme il faut à la loi de Dieu, il ne suffit pas d'en observer seulement l'exterieur, mais que l'obéissance que nous devons à Dieu & à sa loi doit avoir sa source dans la charité. Car nous sommes obligés de rapporter toutes nos actions à Dieu comme à notre fin derniere, ce que nous ne pouvons faire sans l'aimer.

E. Il n'est pas permis à aucun Chrétien de douter de l'obligation de rapporter toutes nos actions à Dieu, comme à notre fin derniere, non plus que de celle de l'aimer de tout notre cœur, puisqu'elle en fait partie, selon S. Thomas. Il s'ensuit de-là que ce n'est que par la charité que nous rapportons nos actions à Dieu, & que c'est de cette divine source que doit couler l'obéissance que nous lui rendons & à sa loi. Cependant cette maxime capitale de la morale chrétienne est condamnée par la Bulle dans la XLVII. Prop. que voici: *L'obéïssance à la loi doit couler de source, & cette source c'est la charité. Quand l'amour de Dieu en est le principe interieur, & sa gloire la fin, le dehors est net: sans cela ce n'est qu'hypocrisie ou fausse justice.* Dans la premiere partie de cette Proposition, il n'y a rien qui ne soit (quant au sens, si ce n'est pas tout-à-fait en mêmes termes) dans l'Ecriture & dans les plus grands Docteurs de l'Eglise, & sur tout dans S. Augustin: savoir que l'*obéïssance à la loi doit couler de la charité comme de sa source.*

La seconde partie de cette Proposition qui dit que l'obéissance à la loi & généralement toutes nos actions, pour être bonnes & exemptes de tout défaut, doivent avoir l'amour de Dieu pour principe, & sa gloire pour fin, ne contient qu'une grande vérité, également fondée dans l'Ecriture & dans les SS. Peres.

Quant à la troisiéme partie qui affirme que quand l'amour de Dieu n'est point le principe intérieur de l'obéissance à la loi, & sa gloire la fin, cette obéissance *n'est qu'hypocrisie ou fausse justice*, il faut remarquer que la Proposition ne dit point que ce soit toujours hypocrisie d'obéir à la loi, ou de faire les œuvres exterieures qu'elle prescrit, sans amour de Dieu, mais que c'est *hypocrisie ou fausse justice*, c'est-à-dire, l'un ou l'autre, ce qui est très véritable.

1. On trouve le cas d'*hypocrisie* dans les Pharisiens, qui, sans s'embarrasser de la piété intérieure & de la droiture d'intention qui doit avoir sa source dans l'amour de Dieu, ne s'occupoient que de l'extérieur du précepte, faisant extérieurement les œuvres prescrites par la loi, pour paroître l'accomplir devant les hommes, ou par la vue de quelque avantage temporel.

2. L'obéissance à la loi est toujours une *fausse justice*, quand l'amour de Dieu n'en est point le principe, & que sa gloire n'en est pas la fin. Car cette obéissance ne rend point l'homme juste ni agréable à Dieu, & entant qu'elle renferme ce défaut de rapport à Dieu comme à sa fin derniere, elle est mauvaise. La doctrine qui resulte de la censure de cette Proposition est 1. qu'encore que l'obéissance à la loi doive couler de source, cette source n'est pas nécessairement la charité. 2. Que quoique l'amour de Dieu ne soit pas le principe intérieur de l'obéissance à la loi, & que sa gloire n'en soit pas la fin, cependant l'obéissance à la loi peut n'être pas hypocrisie ou fausse justice. Or cette doctrine est fausse. Car une obéissance à la loi sans

aucun amour de Dieu, ou qui coule d'une autre source, & qui n'est pas rapportée à sa gloire, peut-elle être autre chose qu'hypocrisie ou fausse justice? S. Augustin parlant de ceux qui croient faire ce que la loi commande, quoiqu'ils ne le fassent point par cette charité spirituelle qui vient de Dieu, dit qu'ils n'ont qu'une fausse justice: *Remanent .... fallaciter justi* (Lib. 3. contra 2. Epist. Pelag. cap. 7.)

Je vous prie de me dire ce que vous seriez sans la foi, sans Jesus-Christ, sans la charité.

L. Je serois au comble de la misere. C'est la foi qui me fait connoître Dieu & Jesus-Christ. Si j'étois privé de la lumiere de la foi, je serois dans les ténébres comme les Infideles & les Payens. Sans Jesus-Christ je serois dans l'égarement & dans la mort. Il déclare lui-même en S. Jean Chapitre XIV. *v. 6. Qu'il est la voie, la vérité, & la vie.* Il est *la voie*, c'est-à-dire, le chemin que nous devons suivre pour ne nous pas égarer: en sorte que sans Jesus-Christ nous nous égarons immanquablement. Il est *la vérité*, c'est-à-dire, que sans lui nous sommes dans l'erreur. Il est *la vie.* Par conséquent sans lui nous sommes dans la mort du péché. Enfin sans la charité, c'est-à-dire, sans l'amour de Dieu on ne peut-être que péché. *Celui qui n'aime pas demeure dans la mort* dit S. Jean Chapitre III. 14. de sa premiere Epître. Voilà ce que nous sommes sans la foi, sans Jesus-Christ, sans la charité, ténébres, égarement, péché.

E. Je suis bien-aise de vous voir si bien instruit de ces vérités. Il n'y en a point de plus essentielles dans la Religion, ni de plus marquées dans les SS. Ecritures, & dans les SS. Peres. Mais tout cela ne les a pas mises à l'abri de la censure. Lisez la Proposition XLVIII. *Que peut-on être autre chose que ténébres, qu'égarement & que peché sans la lumiere de la foi, sans Jesus-Christ, sans la charité?*

La doctrine qui resulte de cette censure, est que nous

nous pouvons etre dans la lumiere sans la foi, dans la voie du salut sans Jesus-Christ, & dans la justice sans la charité. On peut donc selon cette censure se passer de Jesus-Christ & de la foi.

L. O ciel! A-t-on pu condamner cette Proposition? Cela est digne des plus profonds gémissemens, & on ne peut assez deplorer l'aveuglement de ceux qui osent soutenir ou recevoir une telle censure. Pour moi je croirois n'être pas chrétien si je n'étois pas prêt de repandre mon sang pour une doctrine si sainte.

E. Vous avez raison: car enfin la Religion ne nous prêche autre chose que le besoin extrême que nous avons de Jesus-Christ. Elle nous apprend que sans lui nous sommes dans une abyme de miseres, dont nous ne pouvons être délivrés que par la foi & la charité qu'il nous inspire. Mais la Bulle en condamnant la Proposition que vous venez d'entendre, porte un coup mortel à ces vérités capitales, & ébranle la Religion jusques dans ses fondemens. Passons à autre chose.

Un homme qui connoit Dieu a-t-il besoin de la grace pour faire un bon usage de cette connoissance? Ne peut-il point sans la grace avoir des sentimens d'amour & de reconnoissance envers Dieu?

L. Il a besoin de la grace. Sans elle il ne manquera pas d'abuser de la connoissance de Dieu, il sera ingrat & infidele. S. Paul nous dit que les Philosophes Payens *ayant connu Dieu ne l'ont pas glorifié, qu'ils ne lui ont pas rendu graces, mais qu'ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens, & qu'ils sont devenus fous en voulant passer pour sages.* C'est-à-dire, qu'ils en sont devenus plus orgueilleux, & voilà ce que produit la connoissance de Dieu sans la grace.

E. Lisez la Proposition XLI. *Toute connoissance de Dieu, même naturelle, même dans les Philosophes payens, ne peut venir que de Dieu: sans la grace elle ne produit qu'orgueil, que vanité, qu'opposition à Dieu même; au*

au lieu des sentimens d'adoration, de reconnoissance & d'amour.

L. En vérité si cette Proposition est reprehensible, c'est l'Apôtre S. Paul qui a tort; car il a tenu le premier ce même langage. Le Pere Quesnel n'a parlé que comme lui & dans la même sens.

E. Si un homme prioit Dieu sans aucun amour pour lui, sa priere seroit-elle exaucée?

L. Non, Dieu n'écoute pas une priere faite sans amour. C'est en vain qu'on prie Dieu si on ne l'aime. J'ai souvent entendu citer ces paroles de saint Augustin. *C'est par l'amour qu'on demande;* & encore ces autres: *Vous vous taisez, si vous cessez d'aimer.* Si c'est par l'amour qu'on demande, & si on se tait sans rien demander quand on cesse d'aimer, Dieu n'entend donc point ceux qui n'ont aucun amour pour lui, il n'entend donc que la charité. On m'a aussi toujours appris que l'Oraison Dominicale commence par ces mots, *Notre Pere*, pour nous avertir que nous devons le prier avec une confiance & un amour filial.

E. On vous a fort bien appris. Mais la Bulle vous apprend tout le contraire. Lisez la L. Proposition condamnée. *C'est en vain qu'on crie à Dieu, mon Pere, si ce n'est point la charité qui crie.* Et la LIV. *C'est la charité seule qui parle à Dieu, c'est elle seule que Dieu entend.* C'est-là ce que la Bulle prétend que vous rejettiez. Elle vous oblige à croire que des prieres faites sans aucun amour, sont agréables à Dieu & dignes d'en être écoutées. Mais sans vous arrêter à cette prétention de la Bulle, vous ferez bien de croire ce que vous avez toujours cru, & ce qu'on vous a appris, que quand vous appellerez Dieu votre Pere, vous êtes obligé d'avoir pour lui du moins un commencement de l'amour qui est dû à un Pere.

Est-ce faire chrétiennement les actions chrétiennes que de ne les pas faire pour Dieu & par le motif de la charité?

L. Non,

L. Non, ce n'est pas les faire d'une maniere chrétienne. S. Paul veut que nous fassions tout par le motif de la charité. *Que toutes vos actions*, dit-il, *se fassent dans la charite.* C'est pour cela que nous demandons à Dieu dans une Oraison la grace de l'aimer en toutes choses : *Repandez dans nos cœurs le mouvement de votre amour, afin que vous aimant en toutes choses, & plus que toutes choses nous puissions obtenir la felicité promise.* Qui pourra jamais concevoir qu'un homme créé pour aimer Dieu, qu'un chrétien qui se doit tout entier à Jesus-Christ son Sauveur, fasse chrétiennement les actions de religion, quoiqu'il les fasse sans amour pour Dieu son createur, ni pour Jesus-Christ son Sauveur ? V. Dim. après la Pentecôte.

E. Que vous le conceviez ou non, la Bulle décide tout le contraire de ce que vous prétendez, puisqu'elle rejette cette Proposition LIII. *La seule charité fait les actions chrétiennes chrétiennement par rapport à Dieu & à Jesus-Christ.* Le Pere Quesnel déclare que les actions chrétiennes ne méritent ce nom, que quand elles sont faites pour l'amour de Dieu. Rien n'est plus vrai, mais la Bulle ne s'en accommode pas.

L. Je suis dans le dernier étonnement de voir cette Proposition condamnée. Quoi ! il faudra que je regarde comme vraiment chrétiennes & faites chrétiennement des actions où il ne sera pas entré le plus petit degré de l'amour de Dieu ? Quel horreur, quelle impieté !

S. Paul déclare, comme j'ai déja dit plus haut, que quand lui, ou un autre Apôtre, ou même un Ange du ciel annonceroit une doctrine differente de celle qu'il avoit prêchée, il ne faudroit pas l'écouter, mais lui dire anathême. Or le même Apôtre nous enseigne que nous sommes obligés de *faire toutes nos actions dans la charité*, ou *avec charité*, c'est-à-dire, par le principe de l'amour de Dieu ; de *les faire toutes pour sa gloire*, 1. Cor. XVI. 14. Ibid. X. 31.

&

Coloss.III. 17. *& au nom de Jesus Christ.* Donc si on nous annonce une autre doctrine, comme fait la Bulle, il faut la rejetter avec horreur.

E. Quand est-ce que nous faisons bien, quand est-ce que nous faisons mal, en bûvant, en mangeant, ou en faisant quelque autre usage de nos sens?

L. Nous faisons bon usage de nos sens quand l'amour de Dieu est notre principal motif. Nous en faisons mauvais usage, quand c'est principalement l'amour du plaisir qui nous fait agir.

Par exemple, si nous bûvons & si nous mangeons pour obéir à Dieu qui nous ordonne de conserver notre vie, c'est une bonne action. Si c'est pour satisfaire notre appetit & notre sensualité, c'est un péché: *Soit que* 1. Cor. X. 31. *vous mangiez, soit que vous bûviez, ou que vous fassiez quelque autre chose*, dit S. Paul, *faites tout pour la gloire de Dieu.* C'est-à-dire, dans la vue de lui plaire.

E. Lisez la XLVI. Proposition. *La cupidité ou la charité rendent l'usage des sens bon ou mauvais.*

C'est justement ce que vous disiez tout à l'heure, que l'usage que nous faisons de nos sens est bon quand il a l'amour de Dieu pour principe, & qu'il est mauvais quand il a l'amour du plaisir pour principe. Et c'est-ce que la Bulle condamne. D'où il s'ensuit que la doctrine de la Bulle doit être que la cupidité n'est pas mauvaise par elle-même, & qu'elle ne rend pas toujours mauvais l'usage des sens, comme le prétendoit l'hérétique Julien refuté par S. Augustin au nom de l'Eglise.

Si vous aviez un Serviteur qui ne s'abstînt de vous voler, ni par amour pour son devoir, ni par amour pour vous, mais uniquement par la crainte d'être mis entre les mains de la Justice, comment regarderiez-vous ce Serviteur?

L. Je le regarderois comme un voleur, & je ne le gar-

garderois pas long-tems chez moi. Un Serviteur qui n'est retenu que par la crainte seule conserve dans son cœur un vrai desir de voler, & s'il est plus timide que les autres voleurs, au fond il ne laisse pas d'être voleur par la disposition de son cœur.

E. Vous ne doutez donc point que ce Serviteur ne soit coupable ?

L, Non, je n'en doute nullement. Car ce n'est pas seulement un crime de voler, c'est un crime d'en avoir la volonté; & c'est en avoir la volonté que de s'en abstenir uniquement par crainte, & sans avoir la fidélité dans le cœur.

E. Vous avez raison, & jusqu'au tems de la Bulle il n'y a eu aucune personne judicieuse qui n'ait dit comme vous que ce Serviteur est coupable devant Dieu. Mais la Bulle décide qu'il ne l'est pas, & condamne le Pere Quesnel pour avoir dit dans la LXII. Proposition : *Qui ne s'abstient du mal que par la crainte du châtiment, le commet dans son cœur, & est deja coupable devant Dieu.* Ainsi la Bulle par la censure de cette Proposition justifie celui que vous regardez comme un voleur.

Un enfant qui n'aime point son pere & sa mere les honore-t-il véritablement ?

L. Non, la vraie maniere d'honorer nos parens est de les aimer. Et si un pere & une mere lisoient dans le cœur d'un fils qui leur rend des respects au dehors, qu'il n'a pour eux aucun sentiment d'amour, ils en seroient fort offensés.

E. Mais ne peut-on pas honorer Dieu & meriter ses recompenses sans l'aimer ?

L. Voilà une question bien extraordinaire. Vous me demandez si l'on honore Dieu, & si l'on mérite d'en être recompensé lorsqu'on viole le premier & le plus grand de ses commandemens. *Vous aimerez le Seigneur de tout votre cœur.* Ce qui nous oblige à tout rap-

rapporter à Dieu, & à ne rien faire que par amour & avec amour. Nous devons plus à Dieu qu'à nos peres & meres. Or je viens de vous dire que ne les pas aimer, c'est ne les pas honorer. A plus forte raison quand il s'agit de Dieu on ne l'honore pas, & on ne merite pas ses recompenses sans la charité, c'est-à-dire, sans l'amour de Dieu.

E. Lisez la Proposition LV. *Dieu ne couronne que la charité. Qui court par un autre mouvement & par un autre motif, court en vain.* Et la Proposition LVI. *Dieu ne recompense que la charité, parce que la charité seule honore Dieu.* Cela veut dire qu'aucune vertu n'est digne de Dieu & ne mérite d'en être recompensée si elle n'est jointe à l'amour de Dieu. Il n'y a point de vérité plus certaine. Selon S. Paul, les aumônes les plus abondantes & le martyre même sans la charité ne servent de rien. Mais il semble que la Constitution ait déclaré la guerre à la charité, & qu'elle la regarde comme un penible fardeau, & comme un joug dont elle voudroit decharger les chrétiens. A Dieu ne plaise neanmoins que jamais les enfans du Seigneur regardent l'amour de leur pere celeste comme un joug. Non, l'amour de Dieu n'est point un joug, ou s'il en est un, ce joug est bien doux & bien honorable.

Que diriez-vous d'un homme qui n'auroit nulle charité, nul amour de Dieu?

L. Je dirois qu'il n'a point de religion.

E. Cet homme là néanmoins croit en Dieu?

L. Un homme qui connoit Dieu sans l'aimer n'est
1. Epist. 3. 14. pas plus avancé que s'il ne le connoissoit pas. *Celui,* dit S. Jean, *qui n'aime pas Dieu, ne l'a pas connu.*
1. Cor. 13. 2. Et S. Paul: *Quand j'aurois toute la foi possible jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité je ne suis rien.*

E. On a toujours pensé & parlé de la sorte. Mais la Bulle vient renverser toutes nos idées par la censure de

de la Proposition LVIII. *Il n'y a ni Dieu ni religion où il n'y a point de charité.* Cela est très vrai selon S. Paul, & très faux selon la Constitution. Mais il est bien juste de preferer S. Paul à la Constitution, puisqu'il faut condamner l'un ou l'autre.

Avec quelles dispositions faut-il s'approcher de Dieu?

L. Avec respect, avec amour, avec foi.

E. Vous croiriez donc mal faire de vous approcher de Dieu avec des passions brutales, ou de venir à lui seulement par un instinct naturel, ou par crainte comme les bêtes!

L. Certainement je croirois très mal faire. Dieu est notre Pere, & nous sommes ses enfans. Nous ne devons pas nous conduire à son égard comme les bêtes, qui n'agissent que par un instinct aveugle & par crainte, mais comme des enfans bien nés se conduisent à l'égard de leur pere. Or un pere ne seroit pas content que son fils s'approchât de lui par crainte, ou par tout autre motif que celui de l'amour.

E. Vous en exigez trop. Lisez la LXVI. Proposition condamnée: *Qui veut s'approcher de Dieu ne doit ni venir à lui avec des passions brutales, ni se conduire par un instinct naturel, ou par la crainte comme les bêtes, mais par l'amour comme les enfans.*

L. O mon Dieu! cette Proposition est aussi condamnée. Quelle horreur ne doit point inspirer à quiconque a de la pieté la condamnation de cette proposition? Quoi! S'approcher de Dieu sans foi & sans amour, quelle étrange religion! S'en approcher avec des passions brutales, quelle horrible abomination! S'en approcher par un instinct naturel, ou par la crainte comme les bêtes, quel affreux renversement de la morale chrétienne! Quoi! C'est un crime de dire à des hommes créés à l'image de Dieu & rachetés du sang de Jesus-Christ, obligés à l'aimer de tout leur cœur & de toute leur ame, c'est un crime de leur dire qu'ils doi-

vent s'approcher de Dieu par amour, & non par la crainte seule, ou par un instinct aveugle. Si c'est-là un crime, je consens d'en être coupable, car je ne cesserai de le penser & de le dire.

E. De qui les méchans sont-ils enfans? Est-ce de Dieu ou du diable?

L. On m'a appris dans ma jeunesse que les méchans sont enfans du demon. J'ai lu dans une des Epîtres de S. Jean, *que celui qui commet le peché est enfant du diable.*

E. Accordez-vous donc avec la Bulle qui censure la Proposition LXXVII. *Qui ne mene pas une vie digne d'un enfant de Dieu, ou d'un membre de Jesus-Christ, cesse d'avoir interieurement Dieu pour Pere & Jesus-Christ pour Chef.* Suivant cette censure, on peut avoir intérieurement Dieu pour Pere & Jesus-Christ pour Chef, sans mener une vie digne de l'Evangile. Or dès là qu'on a Dieu pour Pere & Jesus-Christ pour Chef, on est en état de salut. On peut donc, selon cette censure, être en état de salut sans mener une vie digne de l'Evangile, & on ne devra plus regarder que comme un simple conseil de perfection ce que prescrit S. Paul aux Philippiens *d'avoir soin de se conduire d'une maniere digne de l'Evangile de Jesus-Christ.* (Chap. I. 27.)

L. La censure de cette Proposition donne bien clairement le dementi à S. Jean que je vous ai cité, & à Jesus-Christ lui-même qui dit dans l'Evangile en parlant aux Juifs qui ne vouloient pas croire en lui: (S. Jean VIII. 42. 44.) *Si Dieu étoit votre Pere vous m'aimeriez..... Vous êtes les enfans du diable.* Peut-on donc être tout ensemble enfant de Dieu & du diable?

E. Je vois que vous me citez souvent l'Ecriture sainte. Vous vous imaginez apparemment qu'il vous est permis de la lire.

L. Je ne doute pas que la lecture n'en soit permise & à moi & à tout autre.

E. Vous

E. Vous la croyez permise aux femmes, aux enfans, aux ignorans?

L. Je ne vois pas pourquoi elle leur seroit defendue, ne sont-ils pas chrétiens? N'ont-ils pas droit de se nourrir de la parole de Dieu aussi-bien que les autres? Timothée disciple de S. Paul avoit appris les saintes Ecritures dès son enfance, & il y a toute apparence que c'étoit sa mere & sa grand' mere connues par les louanges que le même Apôtre leur donne, qui les lui avoient apprises. Voilà donc des femmes & un enfant instruits de l'Ecriture sainte.

E. Peut-on dire que l'Ecriture Sainte soit pour tout le monde, puisqu'il y a des gens grossiers qui n'y entendent rien, & des esprits mal-faits qui en abusent?

L. Ni la grossiereté, ni le mauvais caractere de quelques esprits n'empêchent pas que l'Ecriture Sainte ne soit pour tout le monde. Il en est de l'Ecriture Sainte comme des sermons. Les gens grossiers souvent n'y comprennent rien, d'autres en abusent. Dira-t-on pour cela que les sermons ne sont pas pour tout le monde? Si Jesus-Christ revenoit sur la terre, tous ne devroient-ils pas l'aller entendre, hommes, femmes, enfans, ignorans? Or c'est Jesus-Christ qui nous parle dans les divines Ecritures.

E. Vous ne dites rien là qui ne soit vrai & conforme à la doctrine de S. Paul & des Peres de l'Eglise. Mais & vous & S. Paul & les Peres de l'Eglise vous êtes tous foudroyés par la Bulle. Lisez la Proposition LXXX. *La lecture de l'Ecriture Sainte est pour tout le monde.* Lisez aussi les Propositions LXXXI. & LXXXIII. La censure de ces Propositions renverse tous vos raisonnemens.

Comment passez-vous le Dimanche?

L. J'assiste aux Offices de l'Eglise, je fais de bonnes lectures de l'Ecriture Sainte ou de quelque autre livre de piété.

E. Croyez-vous qu'on doive s'occuper le Dimanche à lire l'Ecriture Sainte?

L. Quand j'ai des raisons qui m'en empêchent je ne le fais pas. Je suis quelquefois occupé à d'autres choses utiles, ou nécessaires. D'autres fois j'ai besoin de prendre quelque délassement. Mais en général je me croi obligé de sanctifier le Dimanche par de bonnes lectures, & sur-tout par la lecture de l'Ecriture Sainte. Je sais lire, ainsi je n'ai point d'excuse.

E. Si quelqu'un vouloit vous détourner de lire l'Ecriture Sainte, le souffririez-vous?

L. Non, je le regarderois comme un homme pernicieux.

E. Lisez la Proposition LXXXII. qui est condamnée: *Le Dimanche doit être sanctifié par des lectures de piété, & sur-tout de l'Ecriture Sainte. C'est le lait du chrétien, & que Dieu lui-même qui connoit son œuvre lui a donné. Il est dangereux de l'en vouloir sevrer.* Rien n'est plus propre à entretenir le goût de la solide piété que la lecture de l'Ecriture Sainte. C'est pour cela que le Pere Quesnel en recommande si fort la lecture, & qu'il s'éleve contre ceux qui voudroient en détourner les chrétiens. Dans le fond c'est un grand mal & un grand abus de priver les enfans de Dieu des instructions que leur Pere leur donne lui-même de sa propre bouche. Mais ce qui est encore plus digne de larmes, c'est de voir cet abus autorisé par une Constitution du Pape.

Quand vous êtes à l'Eglise chantez-vous avec les Prêtres?

L. Je n'y manque point. [C'est la coutume en France que tout le peuple chante avec le Clergé.] C'est une consolation dont j'aurois grand regret de me voir privé. Et dans le fond il y a une infinité de prieres, d'Hymnes & d'autres parties de l'Office Divin qui sont faites pour être chantées par le Clergé & par le peuple

qui

qui doivent se répondre l'un à l'autre. Or cela paroit visiblement introduit pour soutenir l'attention des fideles, & leur faire prendre plus de part aux prieres de l'Eglise. On auroit donc tort de m'empêcher moi & les autres de chanter.

E. Le Pere Quesnel a parlé comme vous en faveur du simple peuple. Mais la Bulle le condamne sans misericorde. Lisez la Proposition LXXXVI. *Ravir au simple peuple la consolation d'unir sa voix à celle de l'Eglise, c'est un usage contraire à la pratique Apostolique & au dessein de Dieu.* La Bulle censure cette Proposition. Ainsi elle approuve ceux qui voudroient vous empêcher de chanter à l'Eglise.

L. Je ne sai si vous avez encore bien des Propositions semblables à me faire voir, mais pour peu que vous en ajoutiez, il ne restera plus rien dans la Religion qui ne soit condamné.

E. Donnez-moi encore un moment d'attention. Je n'ai plus que deux ou trois petites questions à vous faire.

Si on vouloit vous faire renoncer à l'obéissance que vous devez à vos parens, que feriez-vous?

L. Je continuerois toujours de leur obéir parce que Dieu me le commande.

E. Mais si on alloit jusqu'à vous menacer d'excommunication, cela vous empêcheroit il de rendre obéissance à vos parens?

L. Non, cette excommunication seroit injuste, puisqu'elle seroit contraire à ce que Dieu m'a commandé, & elle ne m'empêcheroit pas de m'acquitter de ce que je dois à mes parens. Il n'y a rien qu'on ne doive souffrir plutôt que de manquer à son devoir.

E. Lisez la Proposition XCI. *La crainte d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir.* Voilà ce que la Bulle fletrit comme une erreur. Ainsi quand Dieu d'un côté nous pres-

crit un devoir, & que d'un autre côté les hommes me le défendent, avec menace de m'excommunier si je le fais, à qui dois-je obéir? Tout chrétien, tout homme raisonnable dira que c'est à Dieu. Mais la Constitution prononce que c'est aux hommes que je dois obéir, en quoi elle va contre ce qui est dit dans les
Actes V. 29. Actes des Apôtres: *Il faut obeir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* C'est S. Pierre lui même, premier Pape de Rome, qui a prononcé cet oracle. Les derniers Papes ne devroient pas lui être contraires.

Sort-on de l'Eglise *quand* en étant chassé *par la mechanceté des hommes* & par consequent injustement, *on est* & on demeure *attaché à Dieu, à Jesus-Christ & à l'Eglise même par la charité*, qui unit intérieurement tous les membres vivans de l'Eglise ensemble? La Proposition XCI. & les Peres & Docteurs de l'Eglise disent que non, la Bulle qui condamne cette Proposition dit qu'oui. Quel parti faut-il prendre ici, ou celui de la Bulle contre les SS. Peres & Docteurs de l'Eglise, ou celui des SS. Peres contre la Bulle?

L. On ne doit pas ici hésiter sur le parti qu'il y a à prendre. Celui qui est attaché à Dieu, à Jesus-Christ, & à l'Eglise même par la charité, & qui meurt en cet état est certainement sauvé. Or personne n'est sauvé hors de l'Eglise. Donc celui qui est & demeure attaché à Dieu, à Jesus-Christ, & à l'Eglise même par la charité, ne sort point de l'Eglise, lors même qu'il semble qu'il en est banni.

E. Vous raisonnez fort juste. La Tradition de tous les siecles, qui est celle de l'Eglise même, nous apprend que les censures injustes qu'un Pasteur peut prononcer sur la terre ne nous lient point devant Dieu; que les hommes peuvent rompre les liens exterieurs & sensibles qui nous unissent à l'Eglise, mais qu'il n'y a que l'injustice & le péché qui rompent en effet les liens interieurs & invisibles qui nous unissent à Dieu

&

& à Jesus-Christ; & quelque effort que l'on fasse, on ne peut trouver des raisons pour justifier cette seconde partie de la XCI. Proposition, non plus que pour justifier la premiere.

Est-ce quelque chose de si fâcheux pour un chrétien d'être dans l'état du péché?

L. Un homme qui est dans l'état du péché est ennemi de Dieu, il est sous la puissance du diable, il est digne de l'enfer: & vous demandez si son état est bien fâcheux.

E. Ainsi un Confesseur qui au lieu de donner sur le champ l'absolution à ce pécheur, lui conseilleroit de prendre quelque tems pour penser serieusement au funeste état où il s'est mis, pour s'exciter à la douleur de ses péchés, qui l'exhorteroit même de commencer à satisfaire à Dieu par quelque pénitence, ce Confesfesseur là vous paroitrot-il agir sagement?

L. Oui, je le regarderois comme un homme sage & éclairé, & je préfererois sa conduite à celle d'un Confesseur qui donneroit des absolutions précipitées.

E. Toute personne qui aura quelque idée de la Majesté de Dieu & de l'énormité du péché, sera de votre avis. Mais la Proposition LXXXVII. n'en est pas moins condamnée. *C'est une conduite pleine de sagesse, de lumiere & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de sentir l'état du péché, de demander l'esprit de pénitence, & de commencer au moins de satisfaire à la justice de Dieu, avant que de les reconcilier.* Rien de plus beau, rien de plus vrai. Mais la Bulle aime les Confesseurs expeditifs, & frappe le Pere Quesnel de malédiction pour avoir suggeré aux Confesseurs une conduite plus réguliere & plus sage.

Approuvez-vous un pécheur qui ne veut pas se donner le tems de reflechir sur sa misere, mais qui veut être tout d'un coup admis à la reconciliation, & à la sainte Table?

 L. Non,

L. Non, je le blâmerai, & je dirai qu'il n'a point l'esprit de pénitence. Car s'il étoit vraiment pénitent il ne refuseroit pas de se soumettre à l'humiliation qu'il a si justement méritée. Il entreroit dans les sentimens du pauvre publicain qui se tenoit au bas du Temple, & n'osoit pas seulement lever les yeux au ciel. Il imiteroit l'enfant prodigue qui demandoit à être traité, non comme un des enfans de la maison, mais comme un des serviteurs.

E. La Bulle n'en demande pas si long. Lisez la LXXXVIII. Proposition condamnée: *On ne sait ce que c'est que le péché & la vraie pénitence, quand on veut être retabli d'abord dans la possession des biens dont le péché nous a depouillés, & qu'on ne veut point porter la confusion de cette separation.* Le Pere Quesnel, comme vous voyez, blâme avec raison les pécheurs orgueilleux & trop impatiens. Mais la Bulle prend leur parti & condamne le Pere Quesnel.

L. Vous feriez aussi-bien de me dire tout d'un coup que le Symbole, que les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, en un mot que toute la Religion est condamnée.

E. Je vous l'ai dit dès le commencement, & vous n'avez pas voulu me croire. Il est bon que vous en soiez convaincu par vous-même, & que vous le voyiez de vos propres yeux. Au reste je ne vous ai fait voir qu'une partie des Propositions condamnées. Les autres ne sont pas plus réprehensibles que celles-ci, en les prenant, comme on les doit prendre, selon les regles de l'équité, & en mettant à part tout esprit de vetillerie & de chicanne. Mais je craindrois de vous lasser, si je vous en rapportois davantage. C'en est assez pour vous faire sentir l'iniquité de la Bulle qui censure ces Propositions avec toutes les autres *comme étant respectivement fausses, captieuses, malsonnantes, capables de blesser les oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses,*

teme-

temeraires, injurieuses à l'Eglise ..... seditieuses, impies, blasphematoires ..... enfin comme hérétiques, &c.

Etes-vous maintenant convaincu que la Constitution renverse la doctrine de l'Eglise sur un très grand nombre de points très importans & essentiels?

L. J'en suis pleinement convaincu. Cela me paroissoit incroyable. Mais enfin après avoir lû cette Constitution il n'est pas possible de s'aveugler jusqu'à ne pas croire ce que l'on voit. Les vérités les plus constantes & les plus saintes, celles qu'on nous a toujours enseignées dans l'Eglise, sont frappées de censure.

On nous a toujours enseignés que lorsque nous étions privés du secours de la grace, nous n'étions capables que de péché: la Bulle le condamne. On nous a toujours enseignés que quand Dieu a resolu de convertir ou de sauver quelqu'un, rien ne peut l'en empêcher; que Dieu peut d'une seule parole guérir notre ame aussi-bien que notre corps: la Bulle le condamne. On nous a enseignés que rien ne peut nous servir sans la charité; que Dieu ne recompense que la charité & ce qui a la charité pour principe; qu'il n'y a point de Religion où il n'y a point de charité; que toutes nos actions doivent être faites par un principe de charité; que sans la foi, sans Jesus-Christ, sans la charité, nous ne sommes que ténébres, qu'égarement, que péché; Que ceux qui ne vivent pas chrétiennement, ne sont pas enfans de Dieu, mais du diable: la Bulle le condamne. On nous a enseignés que toutes nos bonnes œuvres & tous nos mérites sont des dons de la pure liberalité de Dieu: la Bulle le condamne. On nous a appris que l'Ecriture Sainte est pour tout le monde; que le Dimanche doit être sanctifié par de bonnes lectures, & sur tout par celle des Divines Ecritures: la Bulle le condamne. On nous a enseignés que c'étoit sagement fait à un Confesseur de ne pas reconcilier ni faire communier tout d'un coup un homme qui a vé-

cu dans l'habitude du péché: la Bulle le condamne. On nous a enseignés que rien ne devoit jamais nous empêcher de faire notre devoir. On nous a enseignés qu'il ne faut pas jurer facilement & sans discernement, ni rendre communs les sermens dans l'Eglise: la Bulle le condamne. En un mot l'Evangile de la Bulle est un nouvel Evangile tout different de celui de Jesus-Christ, dans lequel nous avons été instruits jusqu'à present.

Ainsi je ne fais aucune difficulté de rejetter la Bulle, & je suis resolu avec la grace de Dieu de souffrir toutes choses au monde plutôt que de la recevoir. Mais je vous prie de m'apprendre ce qui a pu porter le Pape à condamner des Propositions si Catholiques.

E. Puisque vous voulez le savoir, je vous dirai que c'est pour favoriser la pernicieuse doctrine des Jésuites dont le Pape Clement XI. auteur de la Constitution avoit le malheur d'être imbu.

L. Voudriez vous me faire voir un leger échantillon de la doctrine de ces Peres?

E. J'y consens très volontiers. Les Jesuites enseignent que l'homme sans la grace & par les seules forces naturelles peut aimer Dieu par dessus toutes choses d'un amour naturel: que Dieu a un desir sincere, empressé, agissant de sauver des gens qui ne seront jamais sauvés: que l'efficace de la grace dépend du bon plaisir de l'homme & non de la volonté de Dieu: que si Jesus-Christ n'étoit pas venu, l'homme auroit pu absolument sans lui & sans sa grace, avoir une justice naturelle: qu'on peut-être sauvé sans avoir jamais fait aucun acte d'amour de Dieu. Qu'il ne nous est point tant ordonné d'aimer Dieu, que de ne le point haïr; que l'homme, aussi-bien que les bêtes, peut agir pour le seul plaisir des sens. Que l'on peut sans pécher boire & manger jusqu'à se rassasier, sans nécessité & pour le seul plaisir: qu'on peut quelque fois deposer la qualité de chrétien: qu'on n'est pas toujours obligé de se pro-

Molina Jesuite

Sirmond Jesuite.

Dubreuil Jesuite.

Escobar, Jesuite.

Le Moine

proposer une fin honnête dans ses actions : qu'il ne ne faut pas refuser, ni differer l'absolution au pénitent, quoiqu'on ne voie aucune esperance qu'il se corrigera : qu'après avoir péché contre la pureté en quelque maniere que ce soit, on peut sans pécher, même veniellement, se confesser & communier sur le champ. On sait enfin que dans les pays où les Jesuites dominent ils se donnent bien de garde de conseiller la lecture de l'Ecriture Sainte aux personnes qu'ils conduisent. Voilà quelques petits traits des maximes impies des Jesuites sur la morale, & de leurs erreurs sur la grace, qui est ce qu'on appelle le Molinisme.

& autres Jesuites.

Cabrespine Jesuite.

Bauni, Pirot, Jesuites.

Azot, Suarès Laiman, Jesuites.

L. Cette horrible doctrine est-elle enseignée par plusieurs Jesuites ?

E. Elle est enseignée tantôt clairement, tantôt d'une maniere plus couverte par les Jesuites de tout pays & de toute nation, par les Jesuites anciens & nouveaux, dans leurs classes, dans leurs livres qui traitent de la Theologie & des cas de conscience, & souvent même dans leurs sermons, quand ils sont en pays de liberté. C'est pour cela que les Jesuites ont engagé le Pape, qui leur étoit fort attaché, à condamner les cent-une Propositions du Pere Quesnel, entierement opposées aux erreurs de la Societé. C'est pour cela qu'ils soutiennent aujourd'hui la Constitution avec tant de chaleur.

L. Est-il vrai que la Bulle péche contre la foi ?

E. Elle ne fait pas de décision positive & absolue contre les vérités de la foi : mais en condamnant, sans dire pourquoi, des Propositions qui ne presentent d'abord à l'esprit que des vérités de foi, elle donne occasion de condamner ces vérités mêmes. Voilà, dit-on, une Proposition condamnée. Or cette Proposition exprime une telle doctrine. Donc cette doctrine est condamnée.

Voilà de quelle maniere la Bulle va au renversement de la foi & de la morale, non pas directement, mais

par dés contre-coups qui ne laissent pas de l'ébranler. Les Jesuites, en gens habiles & rusés, ont bien vû que ce seroit se perdre que d'oser attaquer la vérité de front. Que font-ils? Ils y vont par des soûterrains, ils prennent des detours afin de n'être pas apperçus, & par leurs bricoles ne laissent pas d'arriver à leur but, sans tant s'exposer. Ils sont trop prudens pour dire nettement qu'il ne faut pas aimer Dieu, cela revolteroit: mais ils ont soin d'établir des principes, d'où il resulte clairement que cet amour n'est pas nécessaire, & qu'on peut s'en passer. C'est pour cela qu'ils ont fait condamnes les Propositions du Pere Quesnel, où il est dit, que *l'obeïssance à la loi doit couler de la charité* (Prop. XLVII.) *qu'il n'y a point de bonne œuvre sans l'amour de Dieu* (Prop. XLIX.) que *la foi* qui *justifie, n'opére que par la charité* (Prop. LI.) que *la charité seule honore Dièu*, que *c'est elle seule que Dieu recompense* (Prop. LVI.) que *qui court par un autre mouvement & un autre motif, court en vain* (Prop. LV.) qu'*elle seule fait les actions chrétiennes chrétiennement par rapport à Dieu & à Jesus-Christ* (Prop. LIII.) &c.

L. Mais tout le monde aujourd'hui se range du côté de la Bulle, on voit même plusieurs de ceux qui lui étoient très opposés & qui en avoient appellé, se retracter & se soumettre.

E. J'en suis plus afligé que surpris. Les hommes aiment naturellement leur repos & vont au plus commode. Dans tous les tems la faveur entraîne la multitude. Si-tôt que Jeroboam eut érigé le veau d'or, les dix tribus d'Israël l'adorerent avec lui. Le Pere Daniel remarque fort bien dans son histoire que si l'hérésie étoit montée „ sur le thrône avec Henri IV. les Grands „ à qui l'ambition, l'interêt, la faveur du Prince servent „ de regle pour leur conduite, auroient pour la plûpart suivi l'intérêt de la Cour, & le peuple se seroit insensiblement laissé corrompre." (Tom. VI. pag. 543.)

Ne ſait-on pas ce que peut l'autorité quand une fois elle eſt engagée? Elle ſe picque contre la raiſon, & ne veut par avoir le dementi. C'eſt pour cela que les Jeſuites commencerent par engager Louïs XIV. à donner ſa parole royale au Pape, qu'il feroit recevoir la Bulle, avant même qu'elle fût faite. Eſt-il rien de plus étonnant que de s'engager ſur ſa foi & ſur ſon honneur à faire valoir un jugement ſans ſavoir ce que c'eſt que ce jugement, & à appuyer de tout le poids de ſon autorité la deciſion qui émaneroit du tribunal du ſaint Pere ſans ſavoir ce qu'elle contient? Mais les Jeſuites ſavoient bien que ſans l'autorité on ne peut rien contre la vérité. Quoiqu'il en ſoit la vérité eſt independante des hommes, & voici ce que dit le Seigneur: *Vous ne vous laiſſerez point emporter à la multitude pour faire le mal, & dans le jugement vous ne plus rendrez pas à l'avis du plus grand nombre pour vous detourner de la vérité.* (Exod. c. XXIII.)

L. Comment la Conſtitution qui eſt ſi mauvaiſe a-t-elle pu être reçue par les Evêques?

E. Je vais vous expliquer comment cela s'eſt fait.

Il eſt arrivé litteralement dans l'Egliſe ce qui eſt marqué & predit dans une parabole de l'Evangile rapportée par S. Matthieu Chapitre XIII. verſet 25. *Pendant que les hommes dormoient l'ennemi a ſemé l'ivraye* dans le champ. C'eſt-à-dire, que par la faute des premiers Paſteurs, & parce qu'ils n'ont pas été aſſez vigilans, le demon par le moyen de faux Docteurs & ſur tout par le moyen des Jeſuites a ſemé dans le champ de l'Egliſe une foule d'erreurs. Le Pape & les Evêques auroient du s'oppoſer fortement aux Jeſuites. Ils ne l'ont pas fait. Ils les ont ſoufferts. Ils les ont tolerés. Ils ne les ont repris que foiblement, & leur ont toujours laiſſé la liberté de prêcher, de confeſſer, d'enſeigner. Les maximes impies de ces Peres ſe ſont repandues par tout, elles ont fait du progrès juſques

dans

dans Rome, & Dieu par un terrible jugement, mais juste jugement, a permis que le Pape Clement XI. ait donné sa Constitution pour les appuyer, & que les Evêques en punition de leur peu de zele pour les intérêts de Dieu, & de leur peu de vigilance sur l'Eglise, n'aient pas eu les uns assez de lumiere, les autres assez de courage pour rejetter cette Constitution. Les Prelats étrangers l'ont reçue parce qu'ils sont prévenus de la fausse opinion de l'infaillibilité du Pape, & que d'ailleurs ils ont à craindre les rigueurs de l'Inquisition. Mais en France c'est principalement le courage qui a manqué aux Evêques.

L. Falloit-il tant de courage à un Evêque de France pour rejetter la Constitution?

E. Oui, il en falloit beaucoup. Un Evêque en refusant de recevoir la Constitution se faisoit ennemi des Jesuites. Il encouroit la disgrace du Roi qui avoit un Jesuite pour Confesseur. Il n'avoit plus de faveur à esperer du côté de la Cour, plus de credit, plus de bénéfices, plus de dignités: au contraire il s'exposoit à des traverses, à des contradictions, & à tous les mauvais traitemens qu'ont essuyés ceux qui se sont opposés à la Constitution. Or il falloit une foi courageuse pour surmonter toutes ces craintes.

L. Tous les Evêques qui reçoivent la Bulle soutiennent-ils les erreurs qu'elle favorise?

E. Non, il y en a qui tiennent une doctrine toute contraire, & qui ne reçoivent pas la Constitution dans son vrai sens. Je vous l'ai fait voir au commencement de cet Entretien. Ils croient, ou plutôt, ils font semblant de croire que le Pere Quesnel a caché un mauvais sens sous des paroles catholiques, & sous ce pretexte ils reçoivent la Bulle en condamnent les cent une Propositions du Pere Quesnel.

L. Est-il permis de condamner des Propositions vraies & catholiques sous pretexte qu'un auteur y cache quelque erreur?

E. Non,

E. Non, il est évident que quand un auteur ne parle que comme l'Evangile, comme les SS. Peres, comme l'Eglise, en un mot quand il n'avance rien que de vrai & de catholique, il parle comme il doit parler, & que par consequent on ne peut sans injustice condamner ses paroles ou ses propositions. Si l'on a des preuves de ses mauvaises intentions, il faut condamner ses mauvaises intentions, mais il n'est pas permis de condamner une proposition vraie & catholique sous quelque pretexte que ce soit.

L. N'y a-t-il pas des Prêtres d'une vie exemplaire, des Religieux & Religieuses qui reçoivent la Constitution?

E. Cela est vrai; mais les uns la reçoivent parce qu'ils sont mal instruits, & qu'ils se persuadent qu'on peut, & qu'on doit se soumettre à tout ce qui est commandé par les Superieurs. Or je vous ai fait voir que rien n'est plus faux, ni plus dangereux que cette opinion.

D'autres sont instruits, ils ont même quelque piété; mais ils n'en ont pas assez pour préferer Dieu & la vérité à toute autre chose. Ils aiment leur repos & les petites commodités de la vie. Ils craignent de tomber dans la disgrace d'un Evêque ou autre Superieur. Ils ne veulent pas se faire des affaires, ni s'exposer à être interdits, exilés, mis à la Bastille, depouillés de leurs bénéfices, privés des Sacremens, en un mot à souffrir toute leur vie une rude persecution. Car voilà tout ce qu'on gagne à n'être pas du parti de la Constitution, & il n'y a que ceux à qui Dieu donne un grand courage qui puissent sacrifier leurs craintes & leurs esperances à l'amour de la vérité, & lui rendre un fidele temoignage aux depens de tout.

L. Est-il croyable que des Religieux & des Prêtres qui ont de l'esprit & de la piété, qui connoissent & qui

qui aiment la doctrine de l'Eglise, voulussent recevoir une piece qui y donne atteinte?

E. Ce n'est pas une chose nouvelle ni qui doive surprendre, de voir dans un tems d'épreuve & de violence, tel que celui où nous sommes, succomber à la tentation ceux même qui ont de la lumiere & de la pieté. Dans des tems qui n'étoient pas plus dangereux que le nôtre on a vû les cedres tomber & étonner l'univers par leurs chutes deplorables. On a vû le grand Osius, un des plus celebres defenseurs de la Divinité de Jesus-Christ, après l'avoir soutenue avec éclat, ceder enfin & condamner lâchement ce qu'il avoit defendu avec tant de force. On a vu plus de 300 Evêques assemblés à Rimini, entre lesquels l'Eglise en invoque aujourd'hui deux (S. Servais & S. Phebade) comme ses protecteurs, souscrire à une formule favorable à la plus impie de toutes les erreurs. Pour les vaincre, il ne fallut employer ni les fers ni les tourmens, le seul ennui de se voir dans un sejour étranger, l'apprehension de ne plus remonter sur leurs Sieges, il n'en fallut pas davantage pour les abattre & les renverser. On a vû le premier Pasteur de l'Eglise (le Pape Libere) après avoir soutenu la vérité avec beaucoup de fermeté devant l'Empereur Constance, souscrire une mauvaise formules, excommunier S. Athanase, le plus grand defenseur de la Divinité de Jesus-Christ, & communiquer avec les hérétiques Ariens, vaincu par l'ennui & les incommodités d'un exil de deux ans, & amolli par l'amour de la gloire des hommes. Que d'exemples semblables de la fragilité humaine ne nous fournit pas l'histoire Ecclesiastique!

L. Après tous ces exemples que vous venez de rapporter, je ne suis plus surpris de voir des Prêtres & des Religieux qui ont d'ailleurs de l'instruction & de la vertu, accepter une aussi mauvaise decision que celle de

de la Conſtitution, & je comprens ſans peine que c'eſt la ſeule main de Dieu qui ſoutient le courage de ceux qui la rejettent aux depens de leurs biens, de leur repos, de leurs dignités & de leur liberté.

E. Il faudroit ignorer de quoi ſont capables ceux-même qui paroiſſent les plus éclairés & les plus pieux lorſqu'ils ſont mis à quelque forte preuve, pour penſer autrement. L'experience de tous les ſiecles nous apprend que quand il s'éleve quelque diſpute dans l'Egliſe, & qu'on eſt reduit à choiſir entre deux partis, dans l'un deſquels il n'y a rien à craindre pour la vie preſente & beaucoup à eſpérer, tandis que dans l'autre il y a beaucoup à craindre & rien à eſpérer pour le tems de cette vie, non ſeulement ceux en qui la cupidité eſt dominante, mais auſſi la plûpart de ceux en qui l'amour de la vérité n'eſt pas profondément enraciné & beaucoup ſuperieur à tout autre amour, ont coûtume de choiſir le parti où il n'y a rien à ſouffrir ni à craindre. S'il n'y avoit rien à craindre en ne recevant pas, ou même en rejettant la Conſtitution, on peut aſſûrer que, ſi l'on excepte ceux qui l'ont ſollicitée & ceux qui ſont prévenus des mêmes erreurs, elle auroit bien peu de partiſans: mais parce qu'il n'y a rien à eſpérer & beaucoup à craindre en la rejettant ou en refuſant de la recevoir, il eſt arrivé dans cette rencontre ce qui eſt toujours arrivé, & qui arrivera toujours dans de pareilles conjonctures, qui eſt que la vérité trouve peu de perſonnes qui veuillent bien tout perdre & tout ſacrifier plutôt que de rien faire ni rien recevoir qui lui ſoit contraire, & que la plûpart lui tournent le dos, dès qu'elle commence à ne plus s'accommoder à leur repos & à leurs intérêts. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt qui eſt la vérité même, ſe vit dans ſa paſſion abandonné de tous ſes diſciples, & c'eſt ainſi auſſi que dans un tems de violence & de ſeduction (c'eſt le nôtre) on voit avec douleur le plus grand nombre ſe ſoumettre

à tout ce qu'on exige de lui.

L. Pourquoi Dieu permet-il quelquefois que la vérité ne soit soutenue dans l'Eglise que par un petit nombre, & même que ce petit nombre soit en butte à la persecution?

E. C'est pour faire connoître plus sensiblement sa protection sur son Eglise. En effet rien n'est plus admirable, ni plus divin que de voir la vérité s'y conserver toujours pure & triompher de toutes les erreurs, quoiqu'elle soit quelquefois reduite à un petit nombre de défenseurs sans credit, sans appui, opprimés & persecutés par toutes les Puissances. C'est aussi pour faire briller avec plus d'éclat la vertu de ses fideles Serviteurs.

L. Ceux qui sont persecutés au sujet de la Bulle n'ont-ils pas de grands sujets de consolation?

E. Oui, ils en ont de grands: car

1. C'est un grand bonheur de souffrir pour la justice. *Bienheureux*, dit Jesus-Christ dans l'Evangile, *ceux qui souffrent persecution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.* (Matth. V. 10.)

2. On ne peut douter qu'on ne soit très cher à Dieu quand on lui demeure fidele tandis que tous les autres l'abandonnent. Et c'est un témoignage precieux de son amour qu'il nous ait preferés à tant d'autres, & qu'il nous ait gratuitement choisis pour rendre temoignage à sa vérité.

Heureux & mille fois heureux ceux qui, fideles à tous leurs devoirs & aux lumieres de leur conscience, n'auront pas cherché de vains prétextes pour la calmer & la rassûrer, & qui auront mieux aimé tout perdre & s'exposer à tout, que de manquer en la moindre chose à tout ce qu'ils doivent à la vérité! Ils triompheront un jour avec elle, dans le tems que ceux qui l'auront combattue, ou abandonnée, ou qui pour vivre en repos & n'être exposés à rien, ne lui auront pas rendu le

le témoignage qu'ils lui devoient, seront dans la confusion & dans l'opprobre. Heureux encore ceux qui aiant accepté la Bulle, parce qu'elle ne leur avoit pas fait sentir par elle-même ce qu'elle étoit, & à quoi elle étoit propre, témoins de l'usage qu'en font ceux qui l'ont sollicitée, pour alterer la saine doctrine & pour corrompre la morale, ont le courage de revoquer leur acceptation, & de se declarer contre une piece qui, pour me servir des termes d'un grand Evêque, est *une des plus mauvaises decisions que la Cour Romaine nous ait envoyées depuis l'établissement de la Religion.*

Ils suivront en cela l'exemple des Evêques des Gaules, qui après avoir trop facilement souscrit dans le Concile de Rimini à une Formule mauvaise, confesserent humblement dans le Concile de Paris de l'an 362, que leur simplicité avoit été trompée, *fraudem se passam simplicitas nostra cognoscit.*

L. Outre ces deux motifs de consolation que vous venez d'expliquer, n'y en a-t-il pas encore quelque autre?

E. Outre ceux-là, Dieu en présente un très puissant à ceux qui sont maltraités & persecutés au sujet de cette infortunée Bulle en se declarant hautement pour eux, comme il fait, par les miracles du Bienheureux Pâris dont le bruit éclatant retentit jusque dans les Royaumes étrangers, & dont les Jesuites & les autres Constitutionnaires s'efforcent en vain de contester la certitude. Ces miracles sont comme autant de coups de foudre que Dieu lance contre la Bulle & ses defenseurs, & contre les Puissances qui la soutiennent.

L. J'en ai lu plusieurs relations imprimées, & même j'ai vu quelques miracles de mes propres yeux. Mais quel intérêt les Jesuites & les Constitutionnaires ont-ils à contredire ces miracles?

E. Ils en ont un bien grand & bien visible. Le Bienheureux Pâris regardoit la doctrine des Jesuites

comme un amas d'erreurs monstrueuses, & il étoit persuadé que la Constitution les favorisoit. Il gemissoit des maux que cette malheureuse Bulle causoit dans l'Eglise, & de la lâcheté criminelle de ceux qui la reçoivent. Il en faisoit le sujet continuel de ses larmes & de cette austere pénitence qui l'a conduit au tombeau. Il étoit Appellant, Reappellant, & s'étoit déclaré pour la cause de MM. les Evêques de Montpellier & de Senès contre le Formulaire, en sorte que le grand objet de sa piété & de son zele a été de s'opposer de toutes ses forces aux erreurs des Jesuites & au progrès de la Bulle. C'est dans ces circonstances qu'il est mort & que Dieu l'a honoré du don des miracles.

Voilà donc un des plus grands ennemis de la doctrine des Jesuites & de la Bulle canonisé & déclaré saint par la bouche de Dieu même, & il est visible que le zele que Dieu lui avoit inspiré contre la Bulle, a été un des principaux moyens de sa sanctification.

L. Je sens maintenant combien les partisans de la Constitution ont intérêt de remuer ciel & terre pour aneantir les miracles du Bienheureux Pâris. La consequence est fort aisée à tirer. Le Bienheureux Pâris est un saint & un ami de Dieu: ses miracles le prouvent invinciblement. Or il est devenu Saint & ami de Dieu, en se declarant ennemi de la Constitution. Les Appellans font donc bien de ne la pas recevoir & même de la combattre. Elle ne contient donc pas la foi de l'Eglise. Ceux qui la rejettent ne sont donc pas hérétiques, ni schismatiques, ni rebelles a l'Eglise, ni dans la mauvaise voie. Au contraire Dieu se declarant hautement pour eux par tant de miracles, c'est à eux qu'il faut s'attacher dans l'affaire presente.

E. C'est très-bien conclure. Et en effet tous les raisonnemens des Constitutionnaires, tous leurs efforts, tous leurs mouvemens pour accrediter la Bulle, toutes les accusations contre les Appellans viennent se briser con-

contre la pierre du tombeau du bienheureux Pâris.

Vous êtes maintenant au fait de ce qui regarde la Constitution, vous en connoissez l'injustice. Mais pour vous en convaincre encore davantage, vous ferez bien de la lire souvent avec les remarques & les passages de l'Ecriture & des SS. Peres qu'on a mis à côté de chaque proposition du Pere Quesnel.

Ceux qui sont les plus ardens à la faire recevoir ont grand soin de la cacher au peuple, sachant bien qu'elle revolteroit les fideles qui sont instruits, lorsqu'ils y verroient les vérités qu'ils ont apprises dans les Catéchismes & les livres de piété, condamnées comme des héréfies & des blasphêmes. Ils craignent infiniment de la faire lire sans y joindre leurs réflexions, & afin de séduire plus aisément ils font tous leurs efforts pour faire croire contre la vérité, que l'Eglise l'a reçue, ce qui est très faux. Au contraire les Appellans & Opposans ne craignent point de mettre au jour, & de faire lire par tout le monde cette Bulle, qui suffit seule pour les justifier, & pour detromper ceux qu'on s'efforce de séduire par des discours vagues, & par de grands principes qu'on applique à tort & à travers pour rendre injustement leur cause odieuse aux yeux des simples.

L. Je vous remercie de toutes les lumieres & instructions que vous venez de me donner au sujet de la Constitution. J'en comprens maintenant tout le danger, & j'espére de la misericorde de Dieu & de la grace toute-puissante du Sauveur qu'il ne m'arrivera jamais de donner la moindre marque de soumission à son égard. Mais avant que de finir, je vous prie de me dire ce qu'il faut repondre à une objection tirée d'une prétendue équivoque des 101. Propositions. Ces Prodositions, dit-on, étant susceptibles de deux sens, l'un bon, l'autre mauvais, pourquoi ne seroit-il pas permis de les condamner dans le mauvais sens dont elles sont susceptibles?

 E. *Re-*

E. *Reponse.* 1. Ce seroit avancer un étrange paradoxe que de prétendre cela de toutes, puisqu'il y en a un grand nombre qui ne sont nullement ambigues ni équivoques, & qui ne presentent à l'esprit qu'un sens unique & très clair, un sens fixe & determiné, & consacré même par l'Ecriture & la Tradition : telles sont toutes les Propositions entre les 101. dont les unes sont en termes formels dans S. Augustin, S. Prosper, S. Fulgence, S. Leon, S. Gregoire le grand & les autres Peres de l'Eglise les plus Saints, les plus savans & les plus autorisés, & les autres y sont en termes si évidemment & si parfaitement équivalens, que la critique la plus subtile & la chicane la plus maligne n'y montrera jamais aucune difference.

2. Si les Propositions sont susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens, il doit donc être aussi permis de les justifier & soutenir dans le bon, que de les condamner dans le mauvais dont on les prétend susceptibles ; & par consequent c'est une injustice à la Bulle qu'on s'efforceroit en vain d'excuser, de defendre, comme elle fait, & cela sous peine d'encourir *ipso facto* les censures ecclésiastiques, d'en soutenir aucune, fût-elle des plus grands Papes & des principaux Peres de l'Eglise. Elle defend même sous peine d'anathême non seulement de soutenir aucune des 101. Propositions, mais encore d'en traiter, même par maniere de dispute, soit en public ou en particulier, si ce n'est peut-être pour les combattre. A la vérité le Pape Clement XI. ne vous defend par de parler encore de la néceſſité d'aimer Dieu, & de lui rapporter toutes vos actions par le principe de la charité, pour les faire d'une maniere chrétienne, pourvû que ce soit par maniere d'objection que vous parliez ainsi : *nisi forsan impugnando*, dit la Bulle ; mais vous êtes excommunié, si vous osez dire serieusement & pour marquer votre sentiment que *la seule charité fait chrétiennement les actions*

chré-

chrétiennes par rapport à Dieu & à Jesus-Christ (Prop. LIII.) Il ne vous sera plus permis de soutenir qu'*il n'y a point de bonne œuvre sans l'amour de Dieu* (Prop. XLIX.) Tous ceux qui auront seulement prononcé cette Proposition XXXVIII. *Le pécheur n'est libre que pour le mal, sans la grace de Jesus-Christ:* tous ceux qui auront osé dire conformément à la XLVIII. Prop. condamnée, que *sans Jesus-Christ on ne peut-être que dans l'égarement*, à moins que ce ne soit pour combattre ces vérités, & leur dire anathême : tous ceux-là, dis-je, les voilà excommuniés sans misericorde; ils ont prononcé une des Propositions condamnées autrement que pour la combattre, cela suffit, ils seront, si l'on s'en tient aux termes de la Bulle, livrés à Satan, & n'auront plus de part à Jesus-Christ. Mais une telle excommunication est-elle juste? A qui pourra-t-on le persuader?

3. Quand une Proposition est aussi susceptible d'un bon sens que d'un mauvais, on doit toujours l'interpreter favorablement. C'est une regle que prescrivent la charité & l'équité, & S. Ignace en a fait une loi dans ses exercices, ordonnant d'*interpréter en bonne part les paroles ambigues qui peuvent se rencontrer dans les Ecrits d'autrui; qu'autrement on pourroit condamner les livres les plus saints, & même les divines Ecritures.* La Bulle péche donc contre la charité & la justice.

4. Lorsque l'on approuve ou que l'on condamne une Proposition, qui peut se prendre dans un bon & dans un mauvais sens, on doit marquer le sens dans lequel on la condamne, ou qu'on l'approuve. Sans cela le jugement ou d'approbation ou de condamnation ne serviroit de rien pour reconnoître la vérité; parce qu'on seroit toujours incertain du sens approuvé ou condamné; ce qui rendroit le jugement incertain & embarrassant. Aussi ne trouvera-t-on aucun exemple, où l'Eglise ait condamné de telles Propositions *absolument*

& sans aucune restriction ni explication : on voit au contraire qu'à l'égard des Propositions de cette nature elle a toujours apporté un extrême soin de démêler ce qui étoit vrai d'avec ce qui étoit faux, & qu'elle a usé de précautions infinies pour empêcher que la vérité, qu'elle avoit soin de mettre à couvert, ne souffrît quelque atteinte de la condamnation qu'elle faisoit de ces sortes de Propositions.

Si donc il étoit vrai, de quoi on ne convient pas, que les Propositions citées dans la Bulle fussent susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens, il falloit les distinguer clairement. Car les condamner sans dire quel est le sens condamné, c'est exposer le fideles à les condamner dans le bon sens, & par-là à condamner la vérité même. Est-ce ainsi que l'on préserve de l'erreur? Supposons par exemple, que les Propositions sur la *charité* soient équivoques, & que ce terme puisse signifier l'amour de Dieu habituel comme l'amour actuel, l'obligation d'instruire les fideles, & de distinguer si clairement l'erreur de la vérité, qu'on pût proscrire l'une sans condamner l'autre, engageoit donc nécessairement le Pape à déclarer dans quel sens ces Propositions sont condamnables, & dans quel sens elles sont hors d'atteinte. Il y étoit d'autant plus obligé que les auteurs & les defenseurs de la Bulle, & en particulier les Archevêques de Sens & de Cambrai soutiennent que *quand il seroit vrai que le terme de charité & d'amour de Dieu ne dût s'entendre dans ces Propositions que de l'amour commencé, ces Propositions* ne seroient point *à couvert de toute censure.* Cependant il n'a pas été possible d'obtenir du S. Pere un éclaircissement si nécessaire & qui auroit levé une partie du scandale qu'a causé sa Bulle.

5. Lorsqu'une Proposition est également susceptible de deux sens, l'un vrai & énonçant une vérité, & l'autre faux & exprimant une erreur, la condamner, cette

cette Proposition, *purement & simplement*, c'est condamner ces deux sens, ou n'en condamner aucun. Car pourquoi la condamnation pure & simple de cette proposition tomberoit-elle plutôt sur l'un de ces deux sens que sur l'autre, puisque l'on suppose que la condamnation ne distingue point entre ces deux sens? Condamner ces deux sens, c'est condamner la vérité avec l'erreur. N'en condamner aucun, c'est ne pas condamner la proposition; car ce qui constitue essentiellement une Proposition c'est incontestablement le sens.

6. Quoiqu'on puisse donner un mauvais sens à une proposition, il ne s'ensuit par qu'elle ait un sens mauvais & condamnable. Ce sont deux choses bien differentes. On peut donner, & les hérétiques donnent en effet aux textes de l'Ecriture des sens condamnables par des interprétations gauches & forcées : dira-t-on pour cela que les textes de l'Ecriture aient un sens condamnable? On peut donner, & les Eutychiens donnoient en effet un mauvais sens à cette proposition, *la sainte Vierge est Mere de Dieu:* ce mauvais sens est sans doute toujours condamnable; la proposition ne l'est pas pour cela. Je pourrois rapporter cent exemples semblables. Condamner le mauvais sens qu'on peut donner à une proposition, & condamner la proposition même comme infectée de ce mauvais sens, sont donc deux choses visiblement differentes. On peut & on doit condamner tout mauvais sens qu'on donne à une proposition, car tout mauvais sens, de quelque maniere qu'il se trouve dans une proposition est toujours condamnable dès qu'il est mauvais; mais toute Proposition n'est pas condamnable pour renfermer un mauvais sens, lorsque ce mauvais sens n'est pas son sens propre & naturel.

L. Que faut-il donc pour qu'on puisse dire qu'une proposition a un mauvais sens, qui la rend justement condamnable?

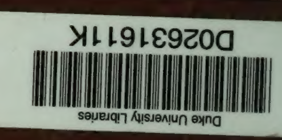
E. Il faut que ce mauvais sens soit son sens propre & naturel, c'est-à-dire, celui que tout le monde y conçoit d'abord, & qui se présente naturellement à l'esprit en la lisant ou l'entendant prononcer, sans qu'il soit nécessaire d'étudier, de subtiliser, beaucoup moins de donner la torture à son esprit pour le trouver. Or les Propositions du Pere Quesnel dans leur sens propre & naturel n'expriment, au moins pour la plûpart, que les plus grandes & les plus importantes vérités de la religion, telles que sont celles que j'ai marquées au commencement de cet entretien : le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit, au moins un grand nombre, parce que je ne veux rien dire qui puisse être justement contesté, loin d'être mauvais, est le même que celui des Ecritures & des Peres, dont pour l'ordinaire elles emploient les propres expressions, & ce ne peut-être qu'en les detournant de leur sens propre & naturel, & en leur faisant violence, qu'on leur donne ou qu'on y trouve un mauvais sens.

L. Je comprens fort bien ce que vous venez de me dire, qu'il ne suffit pas pour condamner une Proposition, qu'on puisse lui donner ou qu'elle puisse avoir un mauvais sens, mais qu'il faut qu'elle l'ait en effet, en la prenant de bonne foi & mettant toute chicanne à part ; comme il ne suffit pas pour condamner un homme qu'il soit capable d'un crime, & qu'il faut pour le condamner justement qu'il l'ait effectivement commis : mais si en condamnant une proposition, je déclare que ce n'est que dans un tel sens, qui est véritablement mauvais & digne de censure, que je la condamne, ne m'est-il pas permis de la condamner en cette maniere ?

E. Je reponds 1. que dans la plupart des Dioceses on ne permettroit pas de faire une pareille declaration, mais on y veut une acceptation pure & simple de la Bulle ou au moins qu'elle paroisse telle ; car il n'y a nulle

nulle bonne foi dans toute cette affaire-ci. 2. Quand on permettroit à ceux de qui on exige l'acceptation de la Bulle, de faire cette declaration, ils ne ſeroient pas pour cela en ſureté de conſcience ni à couvert de toute injuſtice ſi les Propoſitions qu'ils condamnent n'ont pas réellement les ſens qu'ils leur donnent; car il eſt injuſte d'attribuer un ſens étranger & mauvais à une propoſition bonne & innocente, afin d'avoir un prétexte de la condamner. Ne voyez-vous pas qu'avec ce tour d'adreſſe vous pourriez ſans injuſtice approuver l'*Alcoran*, & au contraire vous pourriez condamner l'Evangile? Car enfin vous n'auriez qu'à donner un mauvais ſens au texte de l'Evangile, & dire enſuite, ſi je le condamne, je le déclare, c'eſt dans un tel ſens. A l'égard de l'*Alcoran*, vous n'auriez qu'à lui prêter un bon ſens, & dire enſuite, voilà le ſens dans lequel je l'approuve. 3. Il n'eſt pas permis d'attribuer injuſtement à un Auteur de mauvais ſens qu'il n'a pas eus. Or il eſt bien plus dangereux d'attribuer injuſtement de mauvais ſens à des propoſitions orthodoxes & tirées des SS. Peres, que de les attribuer injuſtement à des Auteurs particuliers. Cette derniere injuſtice eſt grande à la vérité; mais elle ne rend ſuſpect qu'un ſeul homme, au lieu que la premiere injuſtice rend ſuſpectes les expreſſions de la piété chrétienne, & le langage de la Tradition, ce qui eſt tout autrement dangereux. Il ne ſuffit donc pas pour accepter la Bulle, & pour juſtifier la cenſure des 101. Propoſitions, de declarer, ſi on le permettoit, qu'on ne les condamne que dans le mauvais ſens qu'on leur prête: il faudroit qu'elles euſſent en effet ce mauvais ſens.

F I N.


D02631611K
Duke University Libraries